

AVIS ET RAPPORTS DU CESER

Forêts du Grand Est : pour une multifonctionnalité exemplaire dans un écosystème en mutation

Adopté en séance plénière du 5 novembre 2026

Autosaisine

CESER Grand Est

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté le présent avis à la majorité des suffrages exprimés avec 13 voix contre et 7 abstentions.

Avis présenté par la commission Agriculture, viticulture et sylviculture :

Philippe CLÉMENT, Président

Nadine LOUPMON, Vice-présidente

Isabelle CORNETTE, Rapporteure

Jérôme BAUER

Marc BODO

Évelyne BOURGOIN

Clément DI BIASE

Laurent GANGLOFF

Philippe GONCALVES

Christelle HIRAULT

Patrick MASSENET

Cathie MEPPIEL

Stéphanie PEYROUSE

Denis RAMSPACHER

Pascal TRIBOULOT

Doris WARTH

SOMMAIRE

RAPPORT 1

I. LES GRANDES CARACTERISTIQUES DES FORETS DU GRAND EST 3

1. Les surfaces forestières régionales 3
2. La place particulière de la forêt publique dans le Grand Est et le morcellement important de la forêt privée 4
3. Une forêt majoritairement feuillue, riche et productive 5
4. Un écosystème naturel fortement impacté par le changement climatique 7
5. La récolte de bois dans le Grand Est 12
6. Des forêts marquées par un déséquilibre sylvo-cynégétique important 15
7. Les forêts, réserves essentielles à la biodiversité, mais aussi à l'environnement 20
8. Des usagers très divers et toujours plus nombreux 22

II. LA TRANSFORMATION DU BOIS ET LES FILIERES ASSOCIEES 23

1. Les différents usages du bois 23
2. Evolution des volumes sciés 27
3. Les emplois dans la filière et la formation 29
4. La balance commerciale issue de la filière forêt-bois 32

AVIS 34

I. AXE STRATÉGIQUE I – DONNER UN NOUVEL ÉLAN À L'ACTION INTERPROFESSIONNELLE 35

1. Consolider le rôle de l'interprofession et le partenariat avec la Région 35
2. Ouvrir davantage la gouvernance forestière à la société civile 36
3. Faire de la bioéconomie l'un des fers de lance du Grand Est, en restant vigilant sur la gestion de la ressource 36

II. AXE STRATÉGIQUE II – RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE AU BÉNÉFICE DU TERRITOIRE RÉGIONAL 37

1. Conditionner le développement industriel à la disponibilité de la ressource 37

2. Préserver la hiérarchie des usages et maximiser la valeur ajoutée régionale 38
3. Optimiser la collecte de bois en propriété privée 38
4. Soutenir l'innovation et la modernisation des pratiques 39
5. Défendre les filières régionales de transformation et de construction bois 40
6. Anticiper le développement de la chimie du bois et ses conséquences sur la ressource forestière 41

III. AXE STRATÉGIQUE III – DYNAMISER LA FORMATION ET LA COMMUNICATION 42

1. Renforcer l'attractivité des métiers et des formations et maintenir l'accompagnement à l'apprentissage 42
2. Faire de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail un levier d'attractivité 43
3. Renforcer la féminisation de la filière 43
4. Développer une véritable pédagogie de la forêt auprès du grand public 44

IV. AXE STRATÉGIQUE IV – GÉRER DURABLEMENT LA FORÊT ET LA RESSOURCE FORESTIÈRE 44

1. Adapter les forêts au changement climatique en privilégiant la diversité et l'expérimentation 45
2. Faire du risque incendie une composante à part entière de la gestion forestière 45
3. Rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique et veiller à le maintenir 46
4. Préserver les sols et la biodiversité dans les opérations forestières 48
5. Faire de la multifonctionnalité le principe directeur de la gestion forestière 48

RÉCAPITULATIF DES PRÉCONISATIONS 50

EXPLICATION DE VOTE 54

ANNEXES 56

RAPPORT

« Du mythe de l'immense forêt vierge, immuable, impénétrable, à la diabolisation médiatique de l'exploitation forestière ou aux inquiétudes scientifiques sur l'avenir de la biodiversité, les réflexions sur l'espace forestier restent toujours fortement liées aux représentations, aux systèmes de valeur et à l'imaginaire, mais aussi aux enjeux sociaux et politiques portés par les forêts. »

La définition de la forêt diffère suivant le lieu où l'on se trouve, les valeurs qu'on lui accorde, les biens et les services que les êtres humains en attendent.[1] Pour la FAO[2], la forêt est un couvert arboré recouvrant au moins 10 % d'une surface d'un demi-hectare (5 000 m^2). L'arbre est ici défini comme une plante pérenne d'une seule tige (ou plusieurs si elle est recépée[3]) qui atteint au moins 5 m de hauteur à maturité. Pour estimer et connaître l'état, l'évolution et les potentialités d'une forêt, les forestiers se sont accordés sur trois critères (couvert forestier, surface et composition en essences du peuplement) avec des valeurs de référence qui varient selon les pays et les institutions. L'inventaire forestier national français ajoute un critère de largeur de couvert (au moins 20 m), excluant ainsi les alignements d'arbres et les bosquets. À ces critères s'ajoute une notion d'usage des terres qui doit être strictement à vocation forestière et non agricole ou urbaine. Les plantations d'arbres à destination de la production de bois sont ainsi considérées comme des « forêts », contrairement aux vergers et aux parcs.

La définition internationale de la forêt est régulièrement contestée par les environnementalistes qui considèrent que la forêt est un écosystème au sein duquel les arbres vivent en interaction avec d'autres formes du vivant. Les forêts rassemblent en elles trois enjeux prioritaires pour les humains : la régulation climatique, l'accès à la nourriture, la présence de biodiversité (80% de la biodiversité terrestre vit dans les forêts). En d'autres termes, ils excluent les forêts de plantation considérées comme des « champs d'arbres ».

Le Code forestier français définit la multifonctionnalité des forêts en l'appuyant sur trois fonctions majeures et indissociables : économique, environnementale et sociale.[4] De manière plus détaillée, la forêt joue un rôle majeur dans l'absorption de CO_2 (photosynthèse des végétaux au même titre que les prairies naturelles et les océans), dans la préservation de la biodiversité, dans la régulation de la température, dans la qualité et la disponibilité en eau, dans la protection contre les aléas naturels et leurs

[1] Sources : INRAE et FAO

[2] Food and Agriculture Organization, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

[3] Coupée au ras du sol pour stimuler une nouvelle pousse

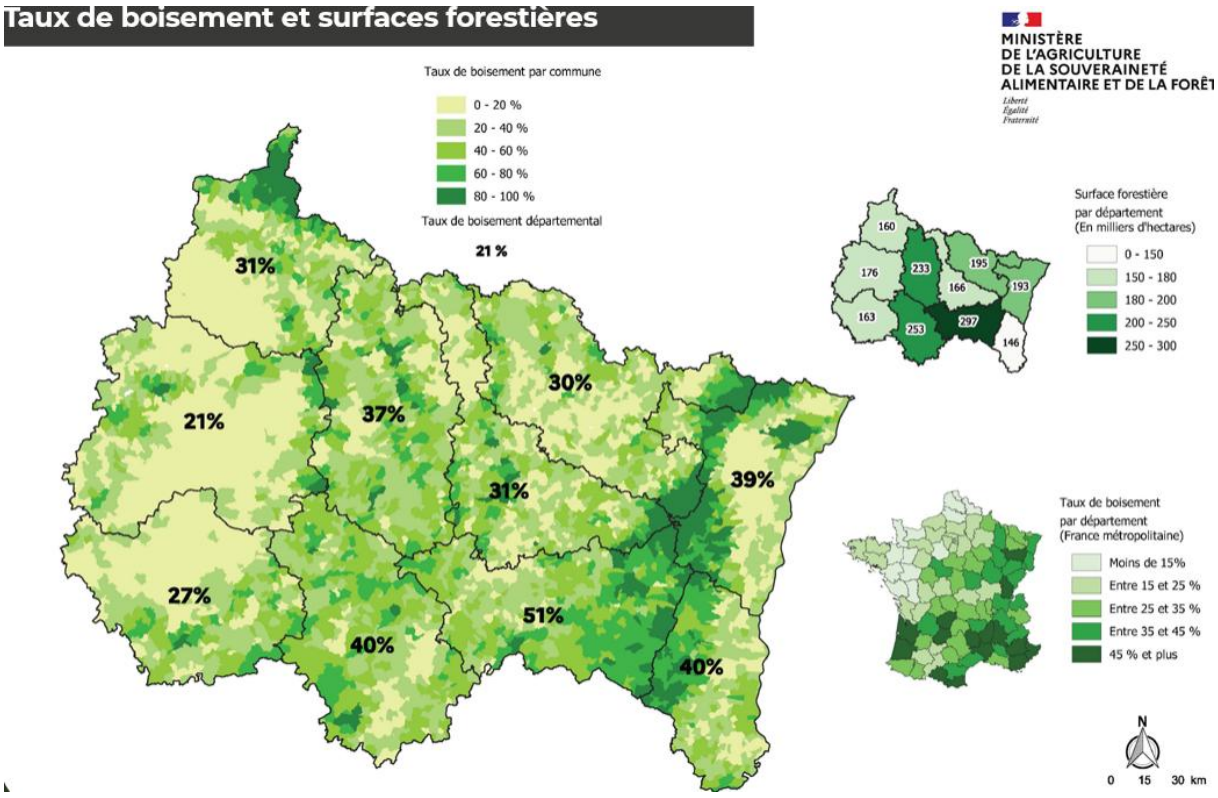
[4] Dans l'histoire de l'humanité, la forêt a toujours joué un triple rôle : elle a été une source de bois pour la construction et la fabrication des biens d'équipement nécessaires aux humains, elle a été la forêt protectrice et nourricière (fruits, champignons, gibier…), elle a été la première source d'énergie lors de l'appropriation du feu par les hommes.

conséquences (crues, avalanches, glissements de terrains, ruissellements), dans la production de bois (matériau et énergie renouvelables pour répondre aux besoins des humains), dans le tourisme et les loisirs, dont la chasse et dans le soutien aux activités de recherche. Elle joue un rôle majeur dans le maintien des emplois en zones rurales.[5] Dans certains pays du monde, elles constituent toujours un habitat naturel et un vecteur de spiritualité. Une multifonctionnalité exemplaire vise à équilibrer les différentes fonctions sans en privilégier aucune.

Le CESER Grand Est se devait d'aborder dans ses travaux, le regard de la société civile organisée, et d'apporter sa contribution à un sujet qui a fait l'actualité de l'été 2026 et qui conditionne non seulement l'avenir de la région mais bien au-delà.

I. LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES DES FORÊTS DU GRAND EST

1. Les surfaces forestières régionales



[5] « Pour permettre à nos territoires ruraux et forestiers de continuer à vivre, notre forêt doit être le démonstrateur d'une multifonctionnalité assumée et exemplaire. Elle ne doit pas être là, uniquement pour accueillir nos amis des villes en manque d'espaces et d'oxygène. Pour eux et aussi pour nous, nous devons l'entretenir, la préserver et la gérer durablement pour assurer notre propre avenir ». Michel FOURNIER, Maire de la commune de Les Voivres, ex Ministre délégué en charge de la ruralité.

Un tiers du Grand Est est couvert par des forêts, soit le 7ème taux de boisement des régions métropolitaines. Il est devancé par l'ensemble des régions qui présentent des chaînes de montagnes importantes. Cependant, avec un peu moins de 2 millions d'hectares, le Grand Est possède la 4ème surface forestière, soit 12% du total de la France métropolitaine, derrière la Nouvelle-Aquitaine (2,9 millions), l'Occitanie (2,8) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (2,6).

Au niveau infrarégional, les disparités sont importantes : si le département des Vosges est l'un des plus boisés de France (51%), les surfaces forestières sont plus faibles à l'Ouest de la région (21% dans la Marne, 27% dans l'Aube). Les départements alsaciens, la Haute-Marne et la Meuse présentent un boisement conséquent, aux alentours de 40%, tandis que les autres départements se situent aux alentours de la moyenne de France métropolitaine, sensiblement au-dessus des 30%. En termes de surfaces, ce sont également les Vosges qui comptent les plus grandes surfaces forestières, avec 292 000 hectares, devant la Haute-Marne (250 000 ha) et la Meuse (227 000 ha). Tous les autres départements comptent entre 145 000 et 194 000 hectares. Dans le Grand Est, les surfaces forestières ont progressé de 8% depuis 1984.[6] 56% des forêts sont considérées comme anciennes, c'est-à-dire non défrichées depuis 1850.

2. La place particulière de la forêt publique dans le Grand Est et le morcellement important de la forêt privée

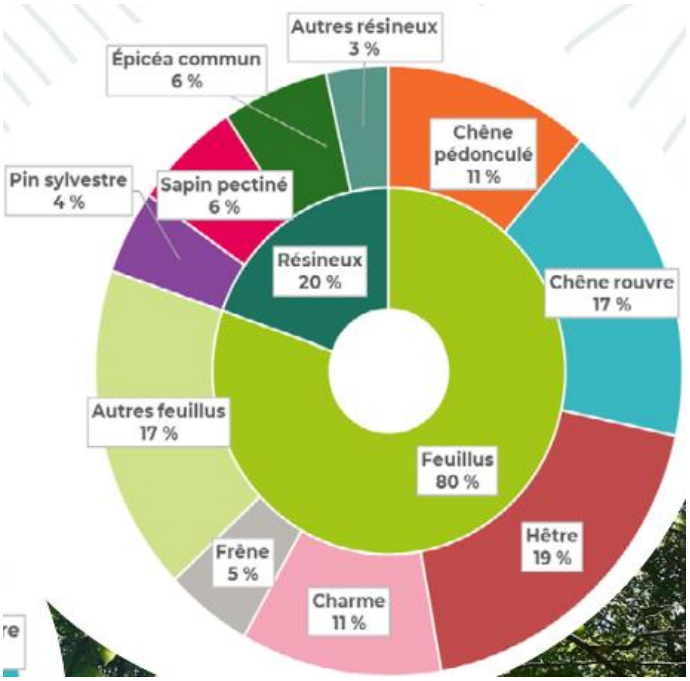
Le Grand Est se distingue nettement du reste du territoire national par la place prépondérante de la forêt publique. Alors que la forêt privée domine en France, les deux tiers des surfaces forestières régionales relèvent du domaine public. Elles se répartissent entre forêts domaniales ($^1/_3$) et forêts communales ou appartenant à d'autres collectivités ($^2/_3$), et c'est l'ONF qui est chargé de leur gestion. Là-encore, les disparités sont importantes selon les territoires : on comptabilise 75% de forêts publiques en Alsace et 60% en Lorraine, tandis qu'elles sont minoritaires en Champagne-Ardenne (comme dans toutes les autres régions). Cela s'explique par l'héritage historique des forêts qui appartenaient aux communautés villageoises dans l'Est de la France, propriétés qui ont par la suite été conservées par les communes, ainsi que par le maintien de règles issues du droit local, encadrant la gestion des forêts communales.

La forêt privée régionale se caractérise par un morcellement significatif : on recense plus de 300 000 propriétaires différents dans le Grand Est. En moyenne, chaque propriétaire dispose de 2,2 hectares (3,7 au niveau national), avec un morcellement accru en Alsace (moins d'un ha en moyenne), important en Lorraine (2 ha) et plus relatif en Champagne-

[6] Source : Observatoire des forêts françaises. Depuis 1986, les surfaces forestières françaises ont augmenté de 24%

Ardenne (3,4 ha). 90% des propriétaires possèdent moins de 4 hectares et se partagent un quart de la forêt privée régionale. A contrario, seulement 1% des propriétaires ont plus de 25 ha, mais ils concentrent plus de la moitié de la surface privée totale.[7] Si la gestion de cette forêt privée peut s'effectuer directement par le propriétaire, elle peut être confiée à un expert forestier ou bien à une coopérative forestière.

3. Une forêt majoritairement feuillue, riche et productive



Source : IGN – Inventaire forestier national, années de référence 2019 à 2023

Le Grand Est recense 80% de forêts de feuillus et 20% de résineux (respectivement 73% et 27% en France métropolitaine). Les peuplements de résineux sont majoritairement concentrés dans le massif vosgien et dans les Ardennes.

Par rapport aux autres régions, on constate notamment une surreprésentation des chênes rouvres, des hêtres et des charmes, très présents dans les plaines et plateaux. En France comme en région, on constate depuis les années 80 une progression importante des peuplements de feuillus, et une réduction sensible de ceux de conifères. Les peuplements mixtes présentent aussi une tendance haussière.

Les forêts du Grand Est sont globalement plus riches et productives que celles de France métropolitaine : le volume de bois sur pied est en moyenne de 219 m^3/ha[8], contre une moyenne nationale de 174 m^3/ha. La quantité de bois produite chaque année, déduction faite de la mortalité naturelle, est de 6,5 m^3/ha par an, soit la plus élevée de toutes les régions métropolitaines. Ces accroissements sont 2 à 3 fois supérieurs à ceux enregistrés dans les territoires du pourtour méditerranéen.

Concernant la diversité des espèces, les placettes[9] de l'inventaire forestier national recensent en moyenne 6,4 espèces d'arbres dans le Grand Est, contre seulement 5 au

[7] Au niveau national, on comptabilise près de 3,3 millions de propriétaires forestiers. Les deux tiers possèdent moins d'un hectare, 50 000 plus de 25 ha et 9 000 plus de 100 ha.

[8] Seule l'Auvergne-Rhône-Alpes présente un volume par hectare supérieur à la valeur Grand Est

[9] Une placette ou placette forestière est une surface délimitée dans laquelle les forestiers, botaniques ou chercheurs réalisent des inventaires et des mesures

niveau national[10]. En France, 85% des forêts sont régénérées naturellement[11]. Cette part s'élève à 90% dans le Grand Est[12] : seulement 10% des forêts sont reconstituées par plantation[13], soit approximativement 204 000 hectares. Les forêts plantées dans le Grand Est l'ont été en très grande majorité dans les années 70 à 90, plus précocement que la moyenne française, où l'intensité de plantation est sensiblement la même depuis les années 80.[14]

Il existe deux grands labels de certification de gestion durable[15] : le Grand Est présente le taux de certification le plus élevé des régions avec 58% (36% en France métropolitaine), notamment du fait de la part importante des forêts publiques ; 100% des forêts domaniales sont certifiées PEFC, 72% des communales et 25% des privées.

Ce qu'il faut retenir pour la Région Grand Est :

- Taux de boisement de 33% (1,914 millions d'hectares)
- 4ème surface forestière de la France métropolitaine
- 56% de forêts publiques (seule région française où la forêt publique est majoritaire (gestion ONF)
- Forêts privées très morcelées avec 322 000 propriétaires (soit une moyenne de 2,2 hectares par propriétaires)
- 80% de feuillus (dont 28% de chênes et 19% de hêtres)
- Productivité la plus élevée de France
- 90% de régénération naturelle, 10% de plantations
- 1ère région de France certifiée PEFC[16]

[10] Source : Observatoire des forêts françaises

[11] La régénération naturelle comprend l'absence de plantation, la plantation irrégulière et d'enrichissement

[12] 1,7% de la forêt régionale est même en libre évolution, c'est-à-dire laissée à elle-même, sans aucune intervention et exploitation humaine

[13] La plantation comprend régulière en plein, celle en bandes, celle sous abri et celle en semi-ligne. L'IGN considère qu'une forêt est plantée dès lors que l'origine artificielle du peuplement est visible sur le terrain.

[14] https://observatoire.foret.gouv.fr/

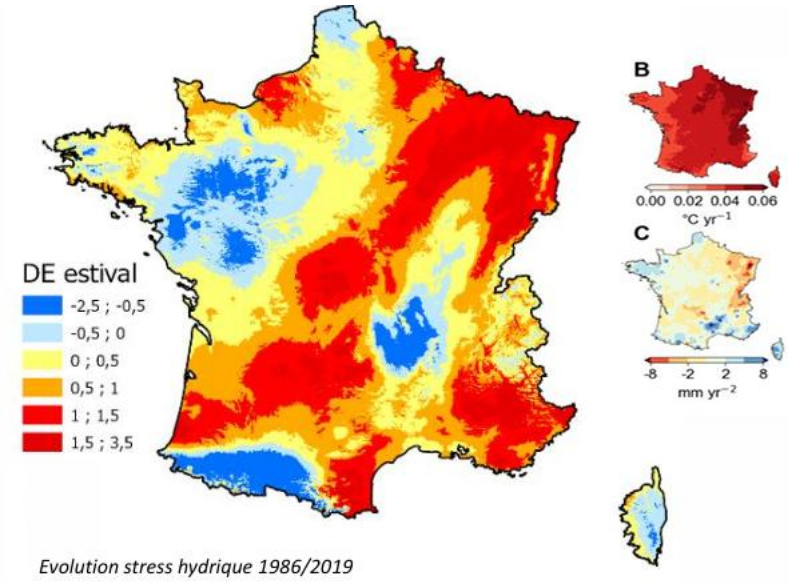
[15] Le label PEFC signifie Programme de reconnaissance des certifications forestières (Programme for the endorsement of Forest Certifications Schemes), organisation internationale de certification forestière créée en 1999 et promouvant la gestion durable de forêts. L'autre grand label international de référence de certification forestière se nomme label FSC, Conseil de Gestion Forestière (Forest Stewardship Council). Il protège la biodiversité, le droit des populations locales et assure d'une gestion viable. On le retrouve sur les produits issus du bois.

[16] Ibid

4. Un écosystème naturel fortement impacté par le changement climatique

a. Des forêts qui dépérissent à très grande vitesse, forcées de s'adapter

Il est désormais certains que le changement climatique est une réalité, les facteurs météorologiques ne sont plus les mêmes. Les tendances futures annoncent un réchauffement et un assèchement du climat, notamment en été, même si cela dépendra des mesures prises pour réduire les émissions des gaz à effet de serre (GES). Selon le Ministère de la Transition écologique, le Grand Est devrait être l'une des régions les plus touchées à l'avenir par l'augmentation du stress hydrique (voir carte ci-contre). La gamme de température de confort d'une essence n'est pas si importante : elle est par exemple de seulement 6° pour le sapin ou l'épicéa. Quand le climat est trop sec, les grands arbres ne peuvent plus se développer. Contrairement à l'agriculture, la sylviculture ne transforme pas le milieu mais s'y adapte. Cette tendance au réchauffement climatique entraine une bascule de productivité des essences, l'augmentation des incendies, la réduction du puits de carbone, la migration des espèces forestières en latitude ou altitude ou leur mortalité.



Evolution stress hydrique 1986/2019

La forêt est donc confrontée à un défi inédit depuis plusieurs siècles. Le changement climatique est une réalité observable : baisse de 8% de la croissance des arbres, multiplication des dépérissements (un arbre sur dix en situation de mortalité dans le Grand Est), intensification des crises sanitaires (scolytes, chalarose du frêne, maladies, champignons)[17]. Sur les 17 millions d'hectares de forêts françaises, environ 1 million sont dépérissants, contre 300 000 hectares en 2017.

Il y a toujours eu des crises et des vagues de mortalité, mais le dépérissement mondial actuellement constaté est d'une ampleur inédite. Il est multifactoriel, même si on connait déjà bien l'impact de la pollution et des sécheresses. L'état de santé déclinant des forêts impactent aussi fortement le captage de carbone : malgré l'augmentation de leurs surfaces (l'équivalent de la Corse ces 10 dernières années), selon l'Institut national

[17] Source : ONF

de l'information géographique et forestière (IGN), la capacité annuelle de stockage de CO_2 est passé de 63 à 39 millions de tonnes en une dizaine d'années. Si le stock de carbone est plus faible dans les forêts des régions du pourtour méditerranéen et de l'arc atlantique, celles de la moitié nord du pays (Bourgogne-Franche-Comté, Normandie, Île-de-France, Grand Est) approchent les 100 tC/ha. Dans le Grand Est, les arbres vivants stockent 189 000 000 tonnes de carbone, ce qui correspond aux émissions de gaz à effet de serre françaises tout secteurs d'activité confondus sur près de deux années.

Ces évolutions traduisent une rupture profonde, marquant l'entrée dans une nouvelle ère pour la gestion forestière. 2017 a été la dernière année que l'on pourrait qualifiée de « normale » dans le Grand Est. Depuis, on enregistre perpétuellement des crises, comme celle du scolyte, qui a touché près de 37 millions de m^3 d'épicéas et de sapins entre 2018 et 2023[18], soit plus d'un cinquième des peuplements totaux d'épicéas et de sapins présents dans les régions touchées. En 2023, on dénombre 5 fois plus d'hêtres dépérissants qu'en 2017. Les frênes sont aussi fortement touchés : 50% de la récolte régionale de cette essence est issue d'arbres malades.

La gamme des espèces adaptées à un milieu donné est limitée, d'autant que les arbres poussent lentement et que le climat change brusquement ces dernières décennies, avec de fortes incertitudes. L'ONF a conçu un outil appelé « guide des stations forestières » ; en observant le milieu, et en le combinant avec les paramètres du sol et du climat, on peut caractériser chaque environnement comme adapté à certaines espèces. Mais ces stations sont désormais instables et elles évoluent également rapidement. Par exemple, les polémiques sur les plantations d'épicéas sont infondées car à l'époque, cette essence était parfaitement adaptée aux milieux considérés. Selon Erwin ULRICH, pilote de la mission d'adaptation au changement climatique de l'ONF, 30% des 190 essences d'arbres significativement présentes en métropole devraient disparaitre. On constate aussi que beaucoup d'essences tendent à remonter vers le nord, ou bien à grimper en altitude.

b. Des outils pour identifier les zones vulnérables

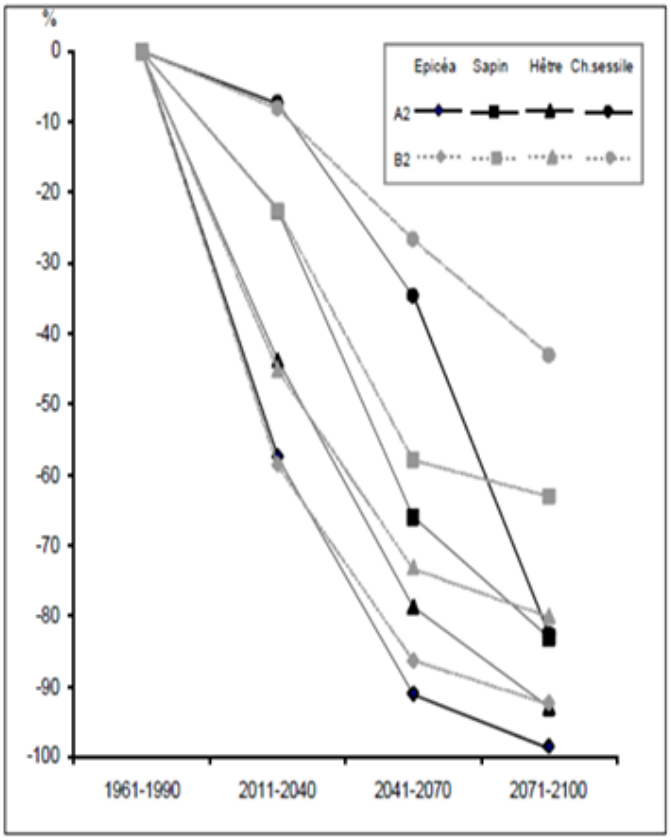
Il existe de plus en plus d'outils de télédétection avec des images satellites, qui permettent d'avoir des informations rapidement et facilement actualisables, venant compléter les observations faites sur le terrain. Le dépérissement est la dégradation de l'état de santé d'un arbre, menant le plus souvent à sa mort. Il existe plusieurs facteurs :

- Les prédisposants (conditions de milieu, altération du sol, pollution et vieillesse)
- Les déclenchants (tempêtes, sécheresses, gel tardif et ravageurs)
- Les aggravants (champignons, maladies et parasites comme le scolyte ou le chalarose).

[18] À titre comparatif, la récolte de bois annuelle française s'élève à 57 millions de m3

La mort des arbres est un phénomène complexe : il s'agit d'identifier les causes, les zones vulnérables, et surtout ce qu'il faut faire pour y remédier.

Sans doute plus de sapin, d'épicéa et de hêtre dans les Vosges à la fin du siècle !



Piedallu C et co-auteurs. Impact potentiel du changement climatique sur la distribution de l'Epicéa, du Sapin, du Hêtre et du Chêne sessile en France. Revue Forestière Française, 2009, LXI (6), pp.567-593.

Les scientifiques prévoient la quasi-disparition de certaines essences dans les Vosges d'ici la fin du siècle. Des scénarios projettent jusqu'à -40% pour le chêne sessile à -98% pour l'épicéa par exemple, voir graphique ci-dessous.

Les guides ou catalogues des stations sont bien connus des gestionnaires forestiers et sont cartographiés sur le terrain. Par la suite, sont apparus des modèles basés sur la probabilité de présence de l'espèce dans un climat futur. Ces derniers sont de plus en plus précis, même s'il faut rester précautionneux dans leur utilisation.

Des cartes de compatibilité climatique sont aussi produites (site ClimEssences). Enfin, il existe aussi des modèles basés sur les probabilités de dépérissements, complémentaires à ceux cités ci-dessus, et plus réalistes à court terme. En somme, de nombreux outils de diagnostics existent pour les gestionnaires forestiers.

c. Les actions de l'ONF

Face à ces défis, l'ONF, notamment développe une stratégie reposant sur plusieurs leviers qui viennent se compléter :

- Diversification des essences : l'objectif est d'accroître la résilience des peuplements en introduisant une plus grande diversité d'espèces, notamment par des expérimentations (îlots d'avenir).
- Gestion à couvert continu : l'ONF privilégie désormais des modèles sylvicoles évitant les coupes rases[19], afin de maintenir un couvert forestier permanent et de préserver les sols.
- Adaptation des densités : la gestion intègre la raréfaction de la ressource en eau, conduisant à ajuster la densité des peuplements.
- Migration assistée : certaines essences adaptées à des climats plus méridionaux sont progressivement introduites, de manière encadrée.
- Suivi scientifique renforcé : le développement d'outils de monitoring permet d'adapter en continu les pratiques.

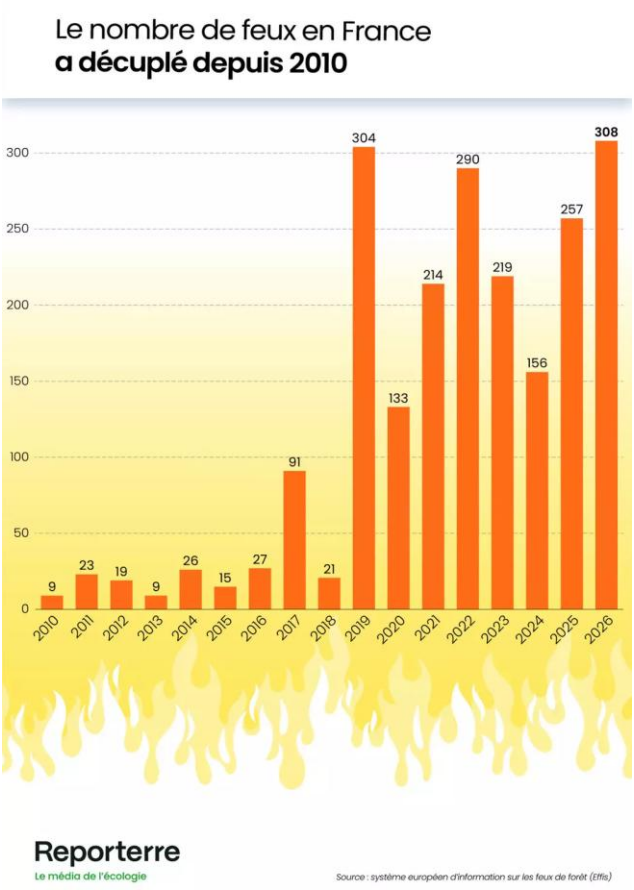
Cependant, certains points de vigilance subsistent, comme les coûts importants du reboisement et des travaux sylvicoles (dégagement, entretiens, ...), l'équilibre forêt gibier pour assurer la reconstitution de la forêt, la disponibilité des moyens humains ou encore les regards et attentes de la société civile.

Pour Denis DAGNEAUX, Directeur par intérim de l'ONF Grand Est, « *Il existe le bon sens paysan, mais aussi le bon sens forestier. S'il y a moins d'eau, avoir moins d'arbres est une idée. Dans la savane, les arbres sont dispersés car il n'y a pas assez d'eau pour en avoir plus. Il faut travailler sur les essences forestières : on a la chance en France d'avoir beaucoup de climats différents. Nous pouvons être souverains là-dessus. En 2100, notre région connaitra le climat situé actuellement entre Lyon et Avignon. Ces essences nouvelles pourraient donc venir de France et non de l'autre bout du monde, comme des pins ou des hêtres situés actuellement dans le sud de la France, via une migration assistée et encadrée, et la régénération naturelle suivra. Les arbres qui meurent actuellement dans nos forêts ne survivront pas, le but est donc de miser sur la résistance génétique et la diversification des espèces d'arbres, dans la partie aérienne mais aussi souterraine de nos forêts. Une espèce doit prendre le relais de celle qui meurt, c'est ça le défi de demain. Mais on ne peut pas le faire en claquant des doigts, on doit y aller avec progressivité et on a besoin de tester en grandeur réelle. Nous devons aussi connaitre en permanence le monitoring des forêts, pour connaitre précisément l'accroissement et l'état sanitaire des arbres* ».

[19] Selon Robert DIEUDONNE, entrepreneur de travaux forestiers, les coupes rases concernent 0,4% des surfaces forestières, et uniquement pour des raisons sanitaires

d. La multiplication des feux de forêt

Les feux de forêts ne sont pas un phénomène nouveau en France. 1949, les années 70, 1989, 1990, 2003 ont connu des feux importants, avec plus de 70 000 hectares brulés chaque année en France. Ce qui est nouveau, c'est d'abord un net changement d'ordre de grandeur du nombre de départs de feux ces dernières années : la moyenne était de 10 à 30 par an dans les années 2010 (voir graphique ci-dessous). Depuis 2019, c'est de l'ordre de 150 à 300, soit une multiplication par 10[20]. Entre 2019 et 2025, près de 335 000 hectares sont partis en fumée en France[21], soit la surface du département du Bas-Rhin.



Le deuxième phénomène nouveau, c'est l'extension de leur saisonnalité : on observe des feux dès la sortie de l'hiver et, jusque septembre-octobre, et non plus uniquement l'été comme auparavant. Troisième changement : alors que le risque d'incendie de forêts était historiquement concentré dans les régions méditerranéennes et atlantiques, il progresse désormais rapidement vers le nord, devenant un enjeu d'adaptation nationale. Même s'il y a toujours eu des feux dans les régions de la moitié Nord du pays, ils étaient peu fréquents, concentrés sur des périodes très sèches et se propageaient difficilement. Désormais, le risque de feux de forêt majeurs est croissant dans notre région, et des feux conséquents y ont été observés ces dernières années, notamment dans les Vosges, la Meuse et les Ardennes. Ainsi, conformément à la loi incendie de juillet 2023, le territoire régional est désormais classé en « zone d'extension future des territoires du feu ». Depuis cette loi, les massifs forestiers doivent être classés en fonction du risque, et un plan de protection devra être élaboré, avec pour vocation de mettre en œuvre des mesures de prévention du risque incendie (qualification de dessertes forestières, amélioration ou création d'infrastructures, inventaires des points d'eau utilisables par les sapeurs-pompiers,

[20] Source : système européen d'information sur les feux de forêts

[21] À la mi-août 2026, 119 000 hectares ont déjà brûlé en France, soit l'année la plus sévère jamais enregistrée, alors que la saison 2026 n'était pas terminée

sensibilisation des publics et des propriétaire, Obligations Légales de Débroussaillement (OLD ...).

Dans les Vosges, département le plus boisé et le plus sensible aux feux de forêts dans le Grand Est, aggravé par une forte présence de résineux en proie aux scolytes et donc déjà affaiblis, deux projets ont été lancés suite aux feux importants de 2022.[22] L'un est une étude sur la sensibilité des massifs du département, et l'autre sur la catégorisation de la desserte des massifs forestiers, notamment grâce à des technologies LiDAR[23], devant permettre de faciliter la prévention et la lutte contre les feux de forêts.

Ce qu'il faut retenir pour la Région Grand Est:

- 75% des épicéas récoltés l'ont été pour raisons sanitaires (scolytes, et coupes rases associées)
- Baisse de 8% de la croissance massique des arbres
- On constate un dépérissement du hêtre cinq fois plus important en 2023 par rapport à 2017
- 55% des forêts du Grand Est présentent des traces d'abroutissement de différents niveaux (25% au niveau national) liées à l'augmentation non contrôlées des populations de grands ongulés
- La vitesse des changements climatiques est supérieure aux capacités d'adaptation des essences principales présentes dans les forêts du Grand Est
- Moins impactée que les régions du Sud de la France, le Grand Est se prépare aux incendies de forêts qui se multiplieront.

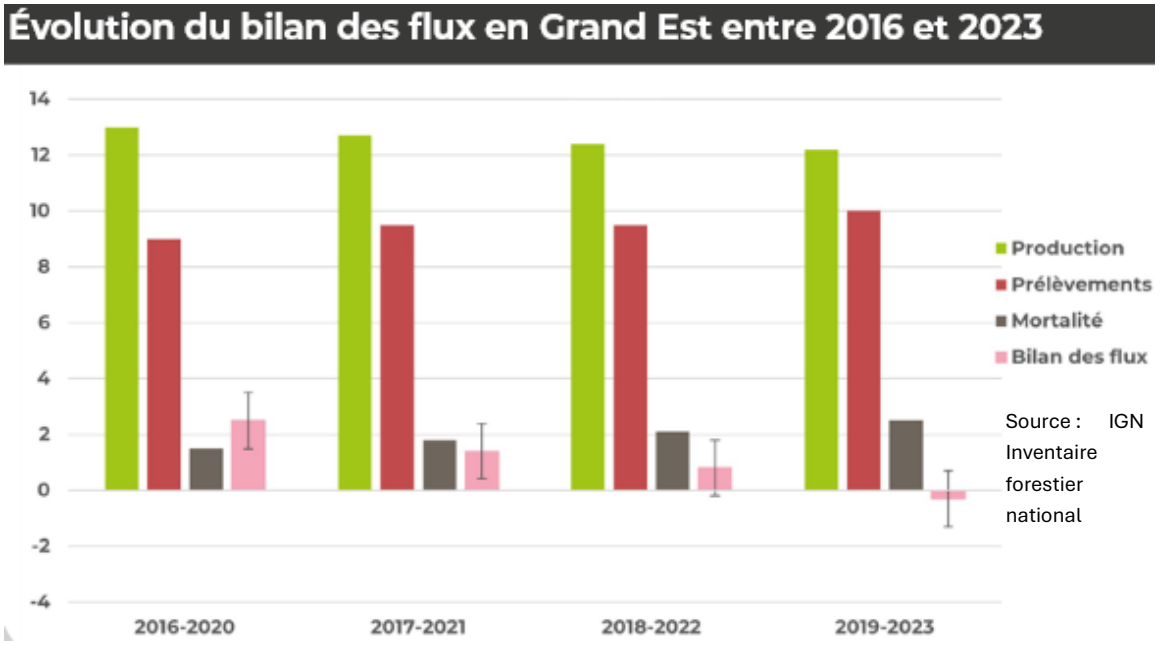
5. La récolte de bois dans le Grand Est

Les forêts régionales contribuent largement au marché national de bois, avec 6,65 millions de m^3, soit 17% de la récolte française en 2023. C'est la première région pour le bois d'œuvre feuillu et le bois d'œuvre de hêtre. Ce sont dans les Vosges que les plus gros volumes sont prélevés, devant la Meuse et le Bas-Rhin. Les usages du bois récolté sont répartis ainsi :

- 2,7 millions de m^3 pour le bois d'œuvre
- 1,7 millions de m^3 pour le bois d'industrie
- 2,2 millions de m^3 pour le bois énergie.

[22] En 2022, on a recensé sur le département 200 départs de feux, 2 500 personnes évacuées et 1 700 pompiers mobilisés. Environ 115 hectares ont brulé, en grande partie sur les communes de Le Ménil et de Bruyères.

[23] Le LiDAR est une technologie de télédétection par laser permettant de créer des cartes en 3D de haute précision.

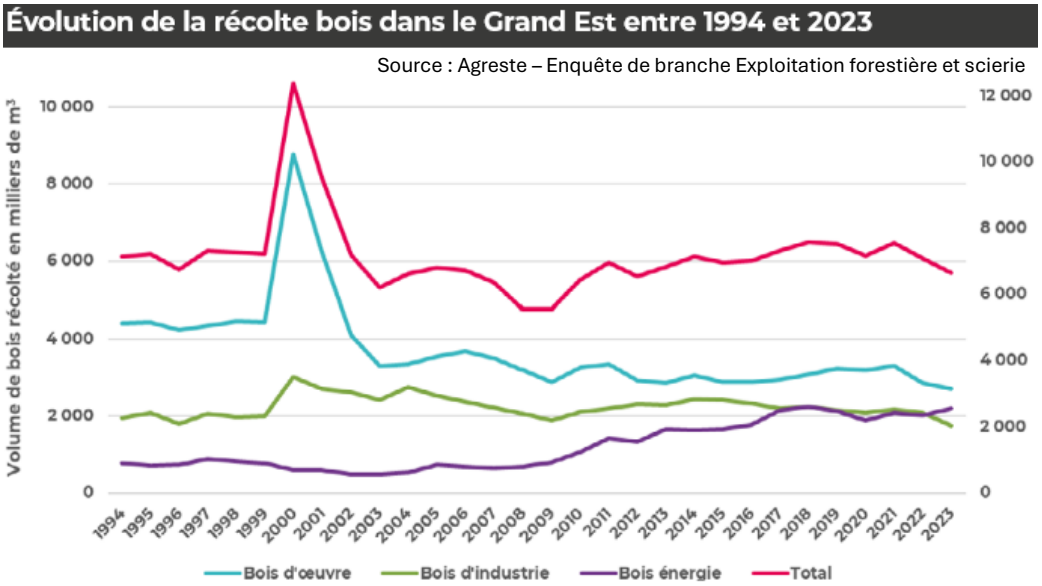


Sur la période 2019/2023, le bilan des flux est négatif : les prélèvements et la mortalité ont été supérieurs à la production. Le recul de la production enregistré ces dernières années est lié à la succession des épisodes de sécheresses et au développement de pathogènes et d'insectes (crise des scolytes principalement sur l'épicéa). Par rapport à 2016/2020, la mortalité a progressé de deux tiers, et les prélèvements ont aussi augmenté afin de réaliser des coupes sanitaires, visant à endiguer les foyers infectieux. Ainsi, en 2023, la récolte sanitaire de bois d'œuvre représentait encore près d'un quart de la récolte de bois d'œuvre totale, provoquant un report de coupes de bois sains. Ces tendances ne sont pas spécifiques au Grand Est : au niveau national, la production biologique est aussi en retrait (dans des proportions toutefois moindres que celle enregistrée en région), les prélèvements sont à la hausse, tout comme la mortalité. Néanmoins, les prélèvements étant largement inférieurs et la progression de la mortalité plus ténue comparés au Grand Est, le solde demeure positif (environ 20 millions de m^3/an).[24]

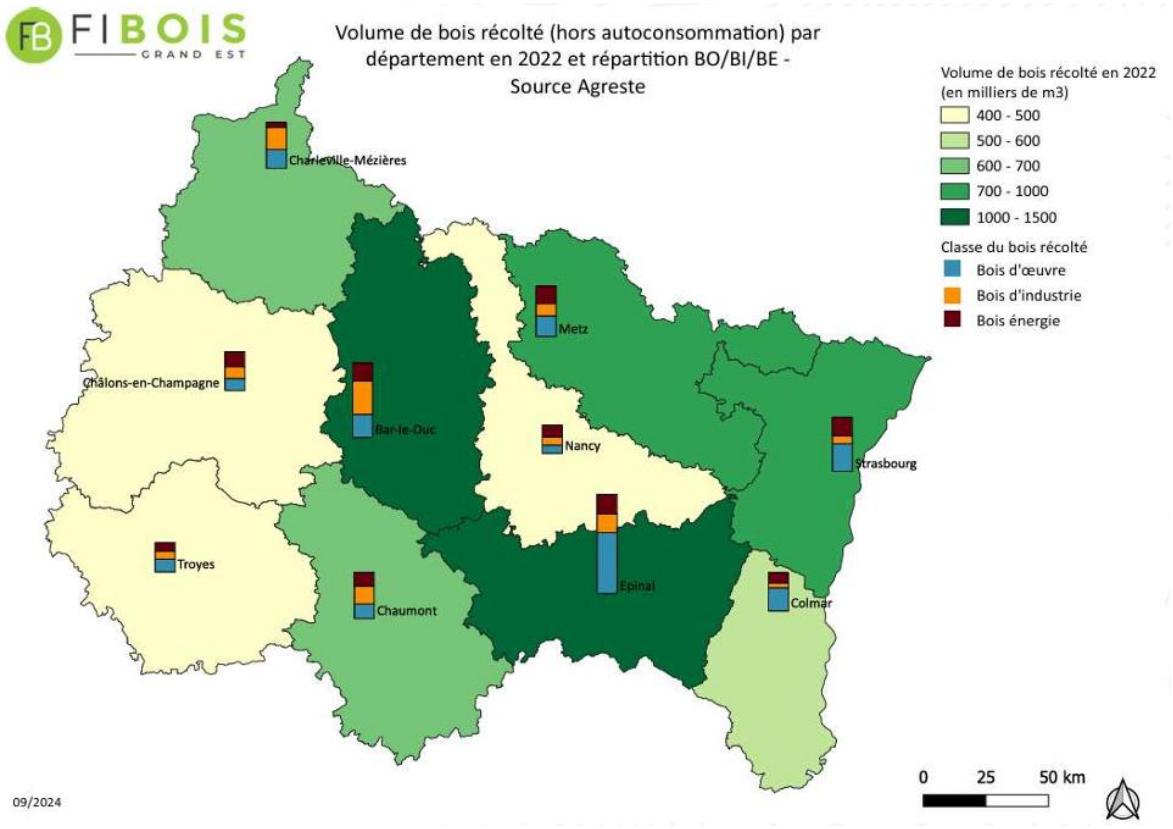
En somme, le volume de bois vivant en forêt ne progresse plus dans le Grand Est depuis 2016, se stabilisant à environ 412 millions de m^3, tandis qu'il continue d'augmenter à l'échelle française (2 870 millions de m^3 en 2024, 170 millions de plus en 8 ans).[25]

[24] Source : Observatoire des forêts françaises

[25] Source : Observatoire des forêts françaises



Le pic de la récolte enregistré en 2000 et 2001 est directement lié à la tempête de décembre 1999. Entre 2005 et 2023, les volumes de bois d'œuvre récoltés ont reculé de 24%, avec un fort décrochage à partir de 2020, pouvant s'expliquer en partie par un déclassement massif de bois résineux durant la crise sanitaire vers du bois d'industrie ou du bois énergie. Ce dernier, qui a progressé significativement entre 2005 et 2017, s'est par la suite stabilisé à un niveau proche du bois d'industrie. En 2023, il est reparti à la hausse, engendré entre autres par l'instabilité du prix de l'énergie liée à la guerre en Ukraine, et une demande en bois énergie importante, passant au-dessus du niveau de récolte du bois d'industrie.



Ce qu'il faut retenir pour la Région Grand Est:

- La région Grand Est est la 1ère région française productrice de bois d'œuvre en feuillus et la 1ère région française productrice de hêtre
- Sur la période 2019-2023, le différentiel entre la production biologique et les prélèvements (+ mortalité) est négatif. Si l'on ne dispose pas de chiffres après 2023, aucune donnée officielle ne semble toutefois inverser cette tendance
- Pour la 1ère fois depuis plusieurs décennies, la récolte en bois énergie est supérieure à celle destinée aux bois d'industrie. La récolte destinée au bois d'œuvre stagne

6. Des forêts marquées par un déséquilibre sylvo-cynégétique important

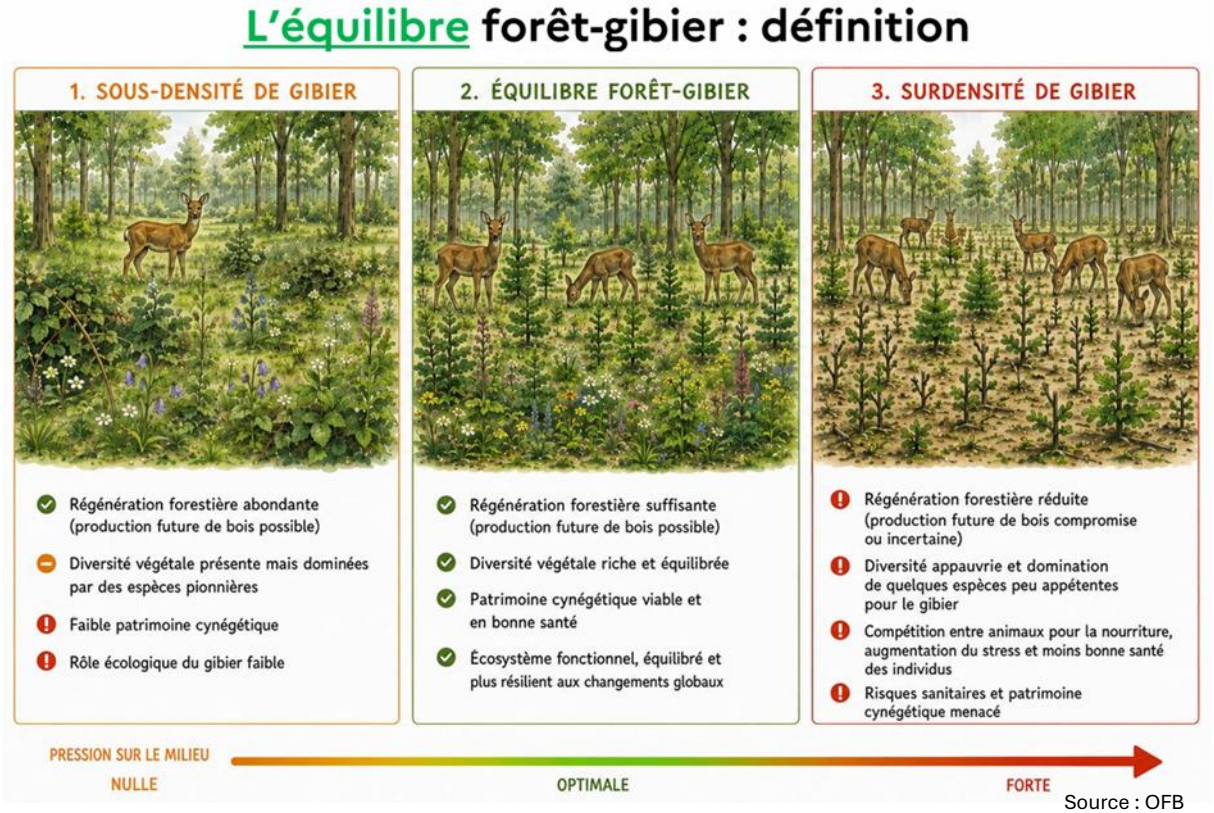
Dans le Grand Est, 55% des forêts présentent des traces d'abroutissement[26] , contre 25% au niveau national.[27] Si l'abroutissement n'est pas un dysfonctionnement écologique, la pression exercée par une faune sauvage trop abondante peut ralentir ou empêcher la régénération naturelle des peuplements, ce qui met en danger la forêt et les filières associées. On comptabilise entre 80 000 et 90 000 chasseurs dans le Grand Est, qui génèrent un chiffre d'affaires estimé à 329 millions d'euros. En plus d'être un loisir de nature et de tradition, la chasse assure un rôle de régulation des populations d'ongulés sauvages bénéfique pour l'équilibre sylvo-cynégétique des forêts, c'est-à-dire le point d'équilibre entre les deux extrêmes suivantes :

- Une sous-densité de gibier : impact sur la biodiversité végétale et déséquilibres écologiques au sol
- Une surdensité de gibier : dégradation de la régénération forestière, pression sur les jeunes plants, pertes de production de bois et fragilisation des populations animales

Ainsi, l'objectif recherché est un système équilibré permettant la régénération forestière, la diversité écologique et un patrimoine cynégétique viable.

[26] Broutage de broussailles et de jeunes arbres par les animaux sauvages

[27] Il est à noter que l'organisation de l'ONF permet d'intégrer l'observation des dégâts de gibier dans la gestion des forêts publiques, alors que les moyens de suivi disponibles en forêt privée peuvent varier selon la taille des propriétés et leur niveau de gestion



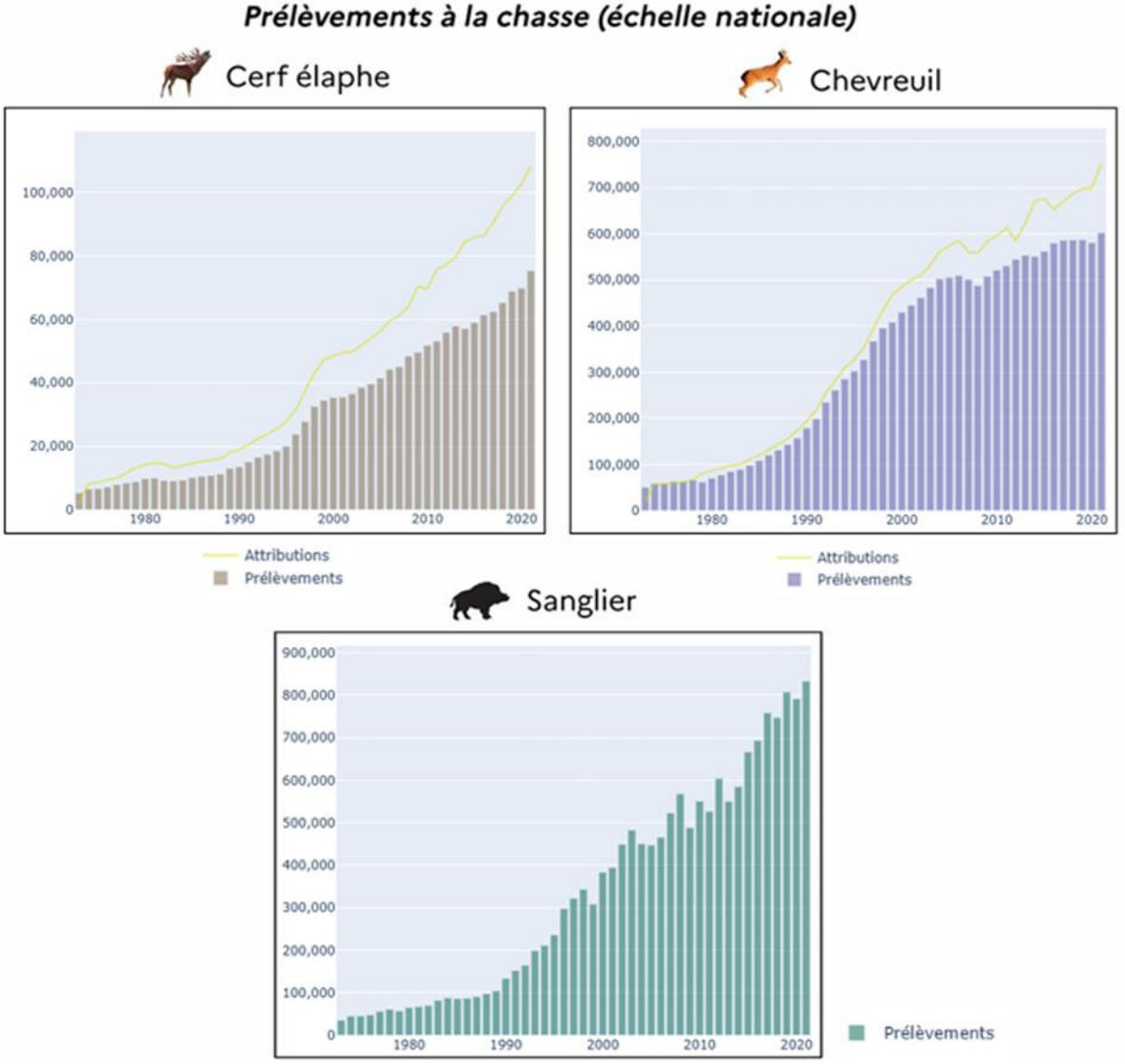
Source : OFB

a. Une hausse importante des prélèvements

Le prélèvement des animaux a plus que décuplé depuis les années 80, et les surfaces d'implantations des animaux ont été multipliées par 3. Initialement, les plans de chasse ont été un outil pour faire remonter les populations à l'époque où elles étaient faibles. Aujourd'hui, la situation est inverse. La capacité d'accueil des milieux (la limite du garde-manger) devrait un jour naturellement réguler la progression des populations, mais se fera aux dépens d'autres usages des forêts. La tempête de 1999 a également fortement augmenté le nombre d'animaux (davantage de nourriture accessible et de zones de refuges et une chasse rendue plus difficile), et ces évènements climatiques exceptionnels sont amenés à se répéter. Enfin, certaines forêts privées ne sont pas chassées, et les animaux peuvent s'y réfugier. Si les agriculteurs sont indemnisés partiellement contre abandon du droit de chasse lorsque leurs parcelles subissent des dégâts causés par du gibier, ce n'est pas le cas des forestiers.[28] Si les intérêts et les priorités entre forestiers et chasseurs divergent, l'objectif commun reste la gestion durable des écosystèmes forestiers.

[28] Les propriétaires forestiers, pour l'essentiel, perçoivent un loyer de chasse. Ces loyers constituent un revenu significatif, mais très variable selon les départements. En moyenne, dans le Grand Est, ils représentent 17% des revenus annuels d'une forêt : 20€/ha/an versus 117€/ha/an de revenu moyen liés à la vente de bois. Les écarts départementaux sont très importants : la chasse représente en moyenne 6% des revenus annuels d'une forêt dans les Vosges, 28% dans la Marne, 32% dans le Haut-Rhin. Les dernières données consolidées datent de 2018, et proviennent de la DRAAF.

Selon Thibault AUBRY, chef de projet forêt au sein de la fédération Lorraine Nature Environnement [29], déclinaison régionale de France Nature Environnement, « *il y a consensus pour dire que la chasse est nécessaire et obligatoire, mais les plans de chasse sont trop peu souvent respectés (sous-chasse), alors qu'ils sont indispensables compte-tenu de la pression du gibier* ».

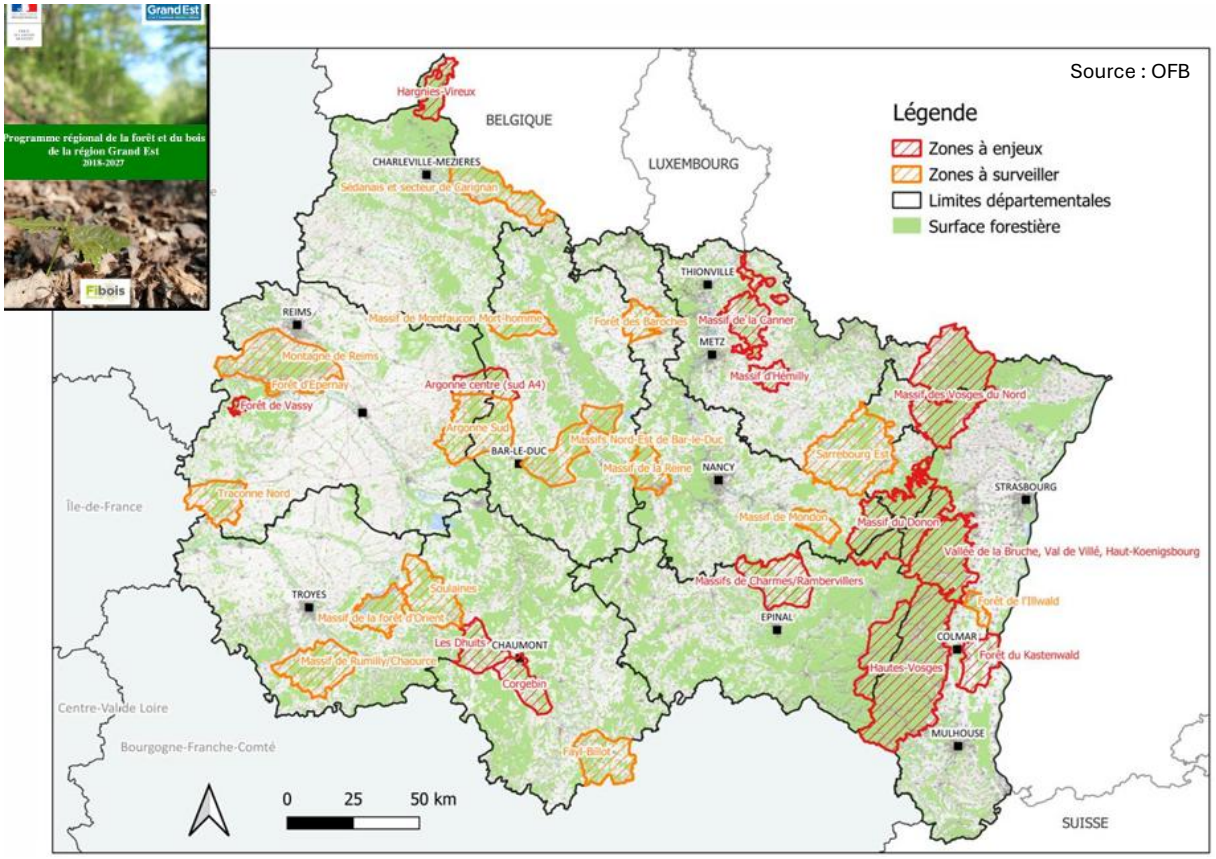


Source : OFB

[29] LNE est une fédération d'associations de protection de la nature et de l'environnement regroupant 53 associations et environ 7 000 membres. Ses 3 objectifs sont de fédérer les associations de protection de l'environnement, animer le débat environnemental, informer et sensibiliser le grand public et les décideurs

b. La restauration et le maintien de l'équilibre forêt-gibier, axe de travail du PRFB

L'un des axes de travail du PRFB est la gestion durable des forêts, qui passe par l'objectif de restauration et de maintien de l'équilibre forêt-gibier. A ce titre, un cadrage méthodologique et une coopération avec différents partenaires a été mis en place. Ainsi, 13 zones à enjeux ont été identifiées sur l'ensemble du territoire du Grand Est, et 20 zones à surveiller. Quelques territoires ont été désignés pour recevoir l'appui de la mission d'animation[30], comme l'Argonne centre (51-55), le Massif du Donon (54-57-67-88), des Hautes-Vosges (68-88) et des Vosges-du Nord (57-67).



L'objectif est la régénération des peuplements forestiers sans utilisation de protections et le déclassement de ces zones à enjeux, avec deux piliers :

- Raisonner, en suivant l'impact des populations (nombre, état, pression) grâce aux Indicateurs de Changement Ecologique (ICE, voir ci-après)
- Concerter, en modifiant les plans et les méthodes de chasse, en réalisant des aménagements cynégétiques et en adaptant les méthodes de gestion forestière.

[30] Le projet EquiForCe vise à rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique sur les massifs forestiers importants de la région Grand Est. Porté par plusieurs acteurs du monde forestier, l'OFB apporte son appui à l'animation locale des travaux menés sur les massifs à enjeux.

c. Les indicateurs de changement écologique (ICE) comme outils de diagnostics

L'OFB utilise des indicateurs de changement écologique (ICE) pour objectiver la situation. Ils reposent sur trois familles d'indicateurs :

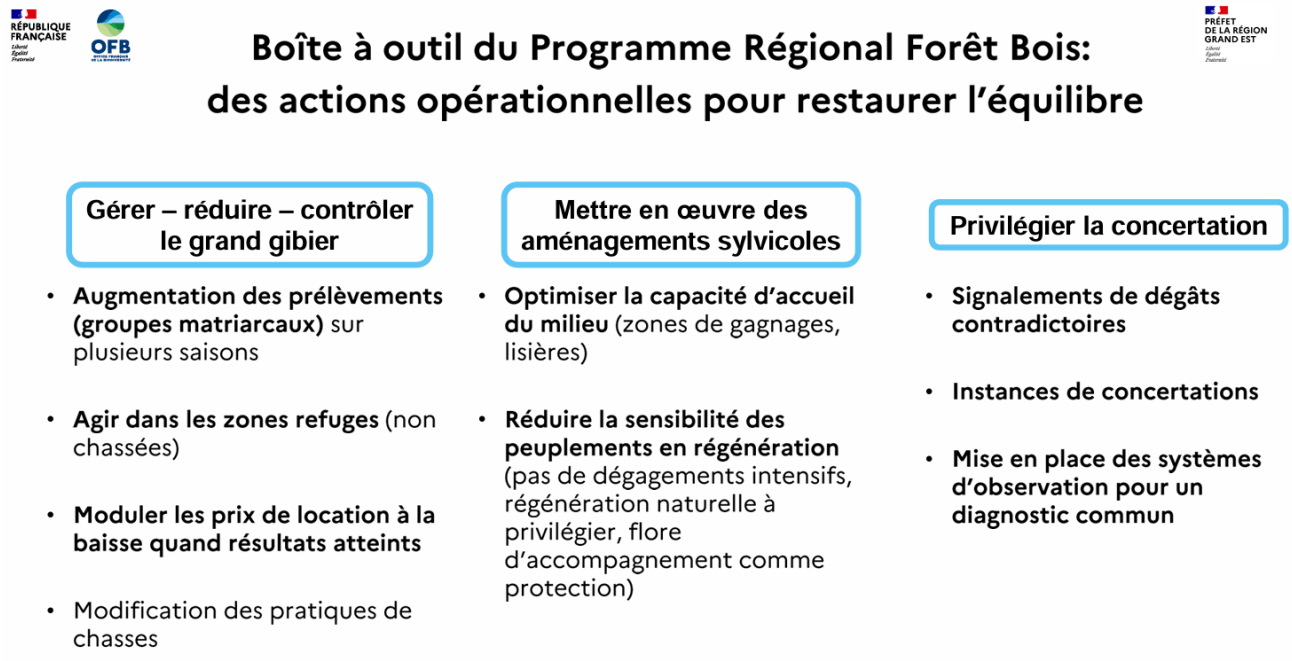
- Abondance des populations (indices nocturnes, observations standardisées) ;
- Performance sanitaire des animaux (poids, état de santé des individus prélevés) ;
- Pression sur la végétation (abroutissement, impact sur la régénération forestière).

Ces indicateurs permettent de suivre les tendances dans le temps, de croiser les données pour diagnostiquer des déséquilibres et donc d'objectiver les discussions entre acteurs. Ils sont toutefois coûteux et mobilisent des moyens humains importants, ce qui limite encore leur déploiement complet sur l'ensemble du territoire. Ils sont au cœur de la méthodologie présentée par le PRFB, comme élément d'objectivation. Ce sont les seuls indicateurs qui font référence en la matière dans la communauté scientifique.

Pour l'abondance, les comptages nocturnes annuels sont répétés 4 fois par an le long de circuits fixes prédéfinis.

Pour la performance, des mesures biométriques (pesées) sont prises sur les animaux lors de la première année.

Pour la pression sur le milieu, il s'agit de prises de mesures annuelles sur la végétation au sein d'un ensemble de placettes représentatives du territoire et un indice d'abroutissement moyen, du sapin pectiné par exemple. Les coûts de ces analyses sont conséquents, en général c'est un chasseur et un forestier en binôme, qui contrôlent environ 20 placettes par jour, et rien que sur le massif du Donon, il y en a 3 000. Il est possible aussi que parfois, cela soit des bénévoles qui s'en occupent.

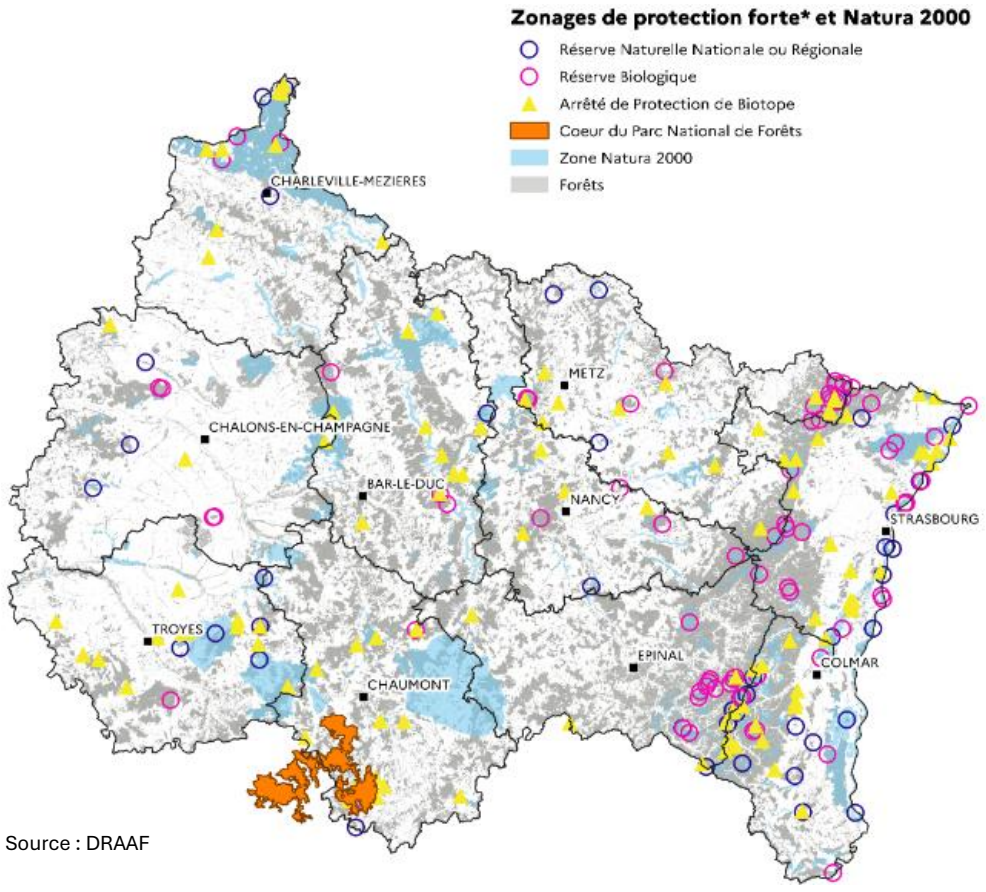


Ce qu'il faut retenir pour la Région Grand Est :

- Le déséquilibre sylvo-cynégétique est un sujet majeur pour l'avenir des peuplements forestiers dans le Grand Est face aux évolutions constantes et globales des grands ongulés (sangliers, cerfs, chevreuils).
- En l'absence de grands prédateurs, la chasse est le seul outil disponible pour tenter d'assurer l'équilibre sylvo-cynégétique.
- Les dégâts agricoles sont indemnisés par les fédérations de chasse. Les dégâts en forêt ne le sont pas.

7. Les forêts, réserves essentielles à la biodiversité, mais aussi à l'environnement

Les forêts représentant un habitat essentiel pour beaucoup d'espèces animales et végétales. Cela est d'autant plus vrai dans le Grand Est, ce dernier étant composé de forêts très diverses, et donc d'autant d'environnements différents. On compte dans le Grand Est plus de 2 000 zones naturelles d'intérêts écologiques, faunistiques et floristiques, donc une large part concerne les milieux forestiers. De nombreuses réserves naturelles nationales ou régionales, des réserves biologiques et des zones Natura 2000[31] sont disséminées sur tout le territoire régional.



Source : DRAAF

[31] 62% du périmètre Natura 2000 du Grand Est est en forêt

En outre, le Grand Est compte 4 Forêts d'Exception, labellisées par l'ONF et attribuées aux espaces publiques remarquables. Il s'agit des Forêts domaniales de Verdun (55), de Darney-la-Vôge (88), de Haguenau (67) et de la Montagne de Reims (51). On n'en compte que 16 sur tout le territoire français, DOM-TOM compris. Des projets de territoires sont mis en œuvre dans ces zones, associant patrimoine naturel, tourisme, gestion forestière, culture et développement local, soit un écosystème multifonctionnel.

Les forêts servent de corridors écologiques aux espèces animales, leur permettant de se déplacer, se nourrir, s'abriter, se reproduire et maintenir des échanges génétiques entre les populations, loin des espaces urbanisés, qui fragmentent les milieux naturels. Selon l'OFB, 90% de la surface boisée régionale est couvert par des habitats d'intérêts communautaires. Des espèces emblématiques du Grand Est sont abritées dans ces écosystèmes, comme la cigogne noire, le lynx, le grand tétras, le sonneur à ventre jaune ou encore certaines chauves-souris.

Les espaces forestiers sont composés d'une multitude de niches : tronc, écorces, sols forestiers, clairières, lisières, sous-bois, cavités … Le bois mort est aussi important, accueillant champignons, insectes, oiseaux, mousses, chauve-souris … et assurant une valeur écologique supérieure. Selon l'OFB, les espèces saproxyliques[32] pèsent pour un quart des espèces forestières en France métropolitaines. Le Grand Est est la 2ème région pour la densité de bois mort au sol (21,4 m^3 par hectare) et la 3ème pour le bois mort sur pied (9 m^3 par hectare).[33]

En plus de la fonction écologique, la forêt apporte de nombreuses aménités positives environnementales.

L'un des plus connues est le **captage de carbone**, les forêts françaises absorbant 12 à 15% des émissions de gaz à effet de serre nationales chaque année. Ce stockage se poursuit une fois l'arbre coupé, faisant de l'utilisation du bois dans la construction un atout majeur de la transition écologique. Elle ne demande pas une transformation trop importante jusqu'au produit fini recherché, à l'inverse d'autre matériaux, comme le béton par exemple. En outre, si les arbres fixent le carbone, ils **génèrent de l'oxygène**, sans lequel nous ne pourrions pas vivre. Les sols forestiers séquestrent aussi des quantités non négligeables de carbone organique, pratiquement autant que les prairies permanentes rapportées en tonnage par hectare.

En interceptant les précipitations et par l'évapotranspiration les forêts **rafraichissent le climat local et global**.

Un autre effet positif est la fonction **d'épuration des eaux** : l'eau qui provient des forêts contient moins de 5 mg/l de nitrates, et une teneur en produits phytosanitaires réduite.

[32] Qui dépendent du bois mort ou dépérissant

[33] Source : IGN - OCRE

Cela est dû aux sols de la forêt et au réseau racinaire, qui **permettent la rétention et l'infiltration de l'eau**, aspect non négligeable au regard des sécheresses qui se succèdent des dernières années. Ce phénomène d'infiltration entraine aussi la **reconstitution des eaux souterraines**, ainsi que la réduction des ruissellements et de l'érosion des sols qui en découle.

Il en est de même pour l'air : les forêts péri-urbaines **filtrent les polluants nocifs** contenu dans l'air et le purifie, permettant l'amélioration de sa qualité.

8. Des usagers très divers et toujours plus nombreux

Si les Français sont toujours plus concentrés dans les villes, et que les campagnes se vident, les forêts demeurent des espaces naturels et de ressourcement très appréciés, avec une fréquentation accrue depuis la crise Covid-19. Symbole par excellence de la nature, dont l'entrée est gratuite, 9 français sur 10 se rendent en forêt au moins une fois par an[34]. L'ONF enregistre approximativement 700 millions de visites annuelles dans les forêts françaises, soit 11 visites par habitant et par an. Accueillir le public dans les meilleures conditions est une des missions de l'ONF, ce qui se traduit par la création de sentiers, de parcours pédagogiques ou d'agrès sportifs, pour la sécurité des promeneurs mais aussi pour pouvoir préserver la faune et la flore de l'écosystème forestier. La pratique d'activités récréatives en forêt privée est généralement acceptée par le propriétaire, si elle ne nuit pas à la quiétude du milieu naturel et à son équilibre. En période de sécheresse ou de canicule, des restrictions d'accès peuvent être décidées par le propriétaire ou par le Préfet.

Il y a une différence de fréquentation notable entre les forêts aux portes des grandes villes, comme la Forêt de Haye à proximité de Nancy, la forêt de Haguenau ou la Montagne de Reims, et les forêts situées dans des zones plus isolées, comme dans le Massif des Vosges. Si les premières ont une vocation sociale et sociétale majeure, c'est moins le cas des secondes, moins aménagées et ayant conservé un aspect plus naturel et sauvage, plus propice au maintien et au développement de la biodiversité.

La forêt constitue un espace partagé par une grande diversité d'usagers, aux pratiques très différentes :

- Sportive et de loisirs (coureurs, marcheurs, cyclistes, chasseurs, cavaliers, traileurs, cueilleurs ...)
- Educative (écoles, associations, familles...)
- Artistiques, photographiques
- Scientifiques (naturalistes, ornithologues, botanistes ...)
- Professionnelles (travailleurs de la forêt).

[34] Source : ONF

Les forêts représentent un lieu d'éducation privilégié, permettant d'expliquer le fonctionnement des espaces naturels sous de nombreux aspects : le carbone, la biodiversité, les sols, le changement climatique, le cycle de l'eau, la gestion des ressources naturelles, le fonctionnement d'un écosystème complexe, la production et la gestion de la ressource bois … Cela est d'autant plus important que la méconnaissance est importante sur la coupe des arbres, la replantation, l'intérêt du bois mort en forêt, etc.

Cependant, la hausse de la fréquentation des forêts, notamment celles situées à proximité des zones urbaines, peut perturber ces milieux naturels. Piétinement des sols et des jeunes pousses, dépôts de déchets, cueillettes excessives, circulation motorisée, perturbation de la faune, érosion des sentiers, conflits entre usagers, les impacts d'une sur-fréquentation sur ces milieux fragiles peuvent être nombreux. En ce sens, l'ONF a produit une charte du promeneur, avec 14 recommandations, visant à préserver ces espaces naturels.[35]

Ce qu'il faut retenir pour la Région Grand Est:

- Le Grand Est concentre 4 forêts d'exception (sur 16 labélisées en France) où l'équilibre multifonctionnel est recherché.
- La forêt constitue une réserve de biodiversité essentielle.
- La région Grand Est est la 2ème région française pour le maintien d'arbres morts assurant une réserve biologique importante.
- Les forêts périurbaines ou en zones touristiques présentent un niveau de fréquentation important pouvant conduire à une perturbation des milieux naturels.
- Les espaces pédagogiques en forêts constituent un outil essentiel d'éducation aux multifonctionnalités de la forêt et du bois

II. LA TRANSFORMATION DU BOIS ET LES FILIÈRES ASSOCIÉES

1. Les différents usages du bois

La filière forêt-bois permet des emplois locaux au sein de tous les territoires, et particulièrement ruraux. La ressource forestière est à la croisée de nombreux enjeux et attentes, encore plus depuis la crise Covid-19, devant conjuguer au mieux les fonctions économiques, sociales et environnementales. Le matériau bois est au cœur des

[35] https://www.onf.fr/onf/recherche/+/19c::charte-du-promeneur-jagis-pour-la-foret.html

politiques du bâtiment et de l'énergie, et a un rôle crucial à jouer dans l'atteinte de la neutralité carbone.

a. Le bois d'œuvre, la meilleure qualité

Dans la hiérarchie des usages, c'est celui à privilégier. La filière bois d'œuvre alimente en produits les marchés de l'ameublement, de l'agencement, du jouet et du bâtiment (charpente, ossatures bois, poutres, bardages[36], parquets, menuiseries, merrains pour tonneaux…).

Le carbone stocké dans les produits issus du bois d'œuvre le reste plusieurs décennies, voire plusieurs siècles, contrairement aux autres usages pour lesquels la durée de vie des produits est beaucoup plus courte, voire directement réémis sous forme de CO_2 pour le bois énergie. Il peut aussi venir se substituer à des matériaux plus carbonés (acier, béton …) et est plus facilement recyclable.

D'un point de vue économique, un mètre cube de bois d'œuvre génère plus de valeur économique et d'emploi que les autres usages.

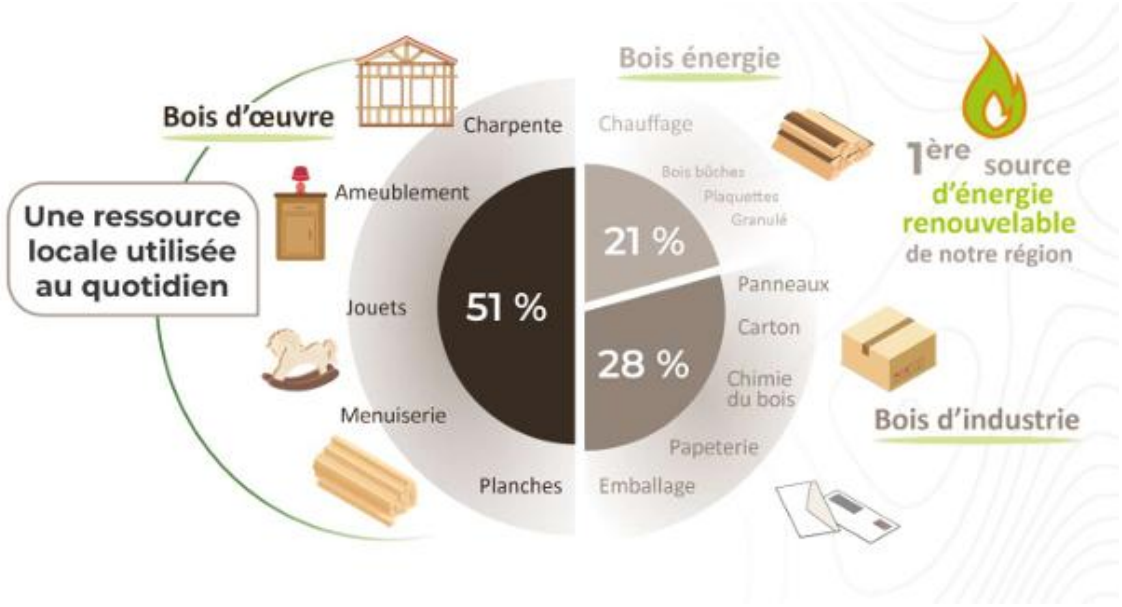
Le Grand Est est la deuxième région avec le chiffre d'affaires le plus élevé dans le secteur de la construction bois, avec 300 millions d'euros par an HT, derrière l'Auvergne-Rhône-Alpes. Selon Pascal TRIBOULOT, les jeunes architectes sont notamment plus sensibilisés à l'utilisation de produits biosourcés que les générations précédentes, et les promoteurs sont très intéressés par le recours à ce type de produits. Selon FIBOIS Grand Est, la maison individuelle dans le secteur diffus atteint une part de marché de 15,3% dans le Grand Est, soit le taux le plus élevée des régions de France.

Pour Antoine PAGNOUX, architecte collaborant avec Le Toit Vosgien[37], « *on n'utilise pas du bois pour le plaisir, on recherche d'abord une faible consommation d'énergie et une bonne isolation thermique. Le bois présente des qualités très intéressantes du point de vue thermique, avec des tranches de rénovation thermique de 50 ans, contre parfois seulement 20 ans avec d'autres matériaux. Il faut être prêt à aborder le climat de 2050. On peut construire en bois sous quasiment tous les climats : on a désormais des outils pour évaluer l'évolution du bois selon un climat donné, cela a beaucoup changé le métier* ». Cependant, il nuance : « *Depuis 15 ans, des couches de normes se rajoutent et l'excès règlementaire devient trop fort, comme si on ne faisait pas confiance à ceux qui contrôlent. Ainsi, certains projets ambitieux sont tués dans l'œuf, mettant dans la tête des gens qu'un bâtiment en bois est un bâtiment dangereux. Il y a beaucoup de*

[36] Revêtements de façades

[37] Créée en 1998 au cœur du massif Vosgien, l'entreprise a développé un savoir-faire dans la construction bois et l'architecture à forte valeur ajoutée environnementale. Elle a reçu une quinzaine de prix régionaux, nationaux et internationaux.

méconnaissance sur ce matériau et un certain lobbying des cimentiers. Les règles et les normes sont importantes mais elles ne justifient pas les réticences et les résistances. »



b. Le bois d'industrie, un incontournable en région

La filière bois d'industrie alimente les marchés du papier et du carton, de l'impression, du bâtiment (panneaux de fibres, certains isolants, panneaux de particules) et de l'emballage. Il s'agit également d'un usage matériau, pouvant valoriser une partie de l'arbre qui ne répond pas aux standards requis pour devenir du bois d'œuvre. Comme pour le bois d'œuvre, certains produits du bois d'industrie peuvent venir se substituer à des matériaux issus de ressources fossiles ou énergivores.

Les industries lourdes en région et à proximité immédiate à l'étranger consomment 4,8 millions de tonnes de bois par an (charbon de bois, panneaux isolants, de particules ...). 60% des approvisionnements proviennent du Grand Est.

c. L'essor du bois énergie

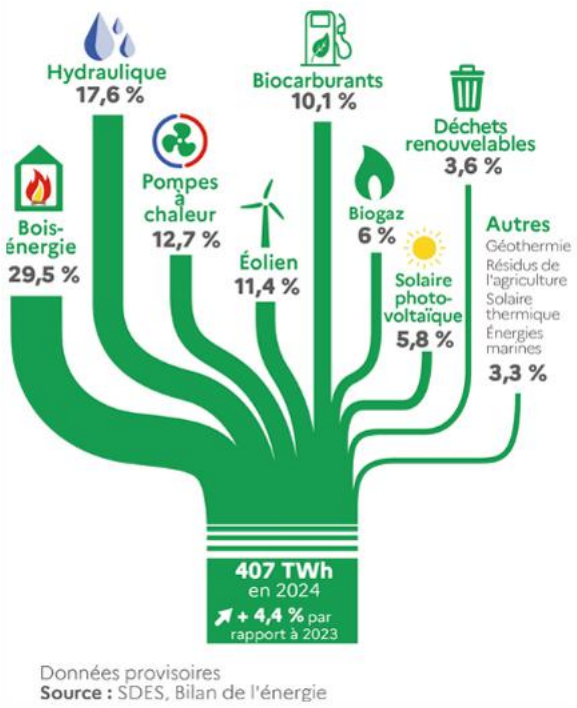
Il existe 4 types de bois énergie : la bûche orientée pour le particulier, la plaquette forestière pour les installations collectives et industrielles, les granulés de bois ou pellets qui se développent fortement (fort pouvoir calorifique et pollution moindre) et les bûches compressées (copeaux de bois compactés sous pression). Seulement 15% du marché de bûche est déclaré, la grande majorité provient de l'autoconsommation ou du marché noir. Plus de 2,5 millions de tonnes de bois sont consommées dans les chaufferies collectives et industrielles, c'est 6-7 fois plus qu'il y a 15 ans.[38]

Le prix du bois n'est ni adapté aux coûts de gestion sylvicole ni calé sur le risque climatique. Généralement, le prix augmente quand celui de l'énergie progresse.

[38] Source : FIBOIS Grand Est

Historiquement, en France, l'économie du bois finançait le renouvellement et la protection de la forêt.

Concernant la crise de l'énergie, l'utilisation du bois est une solution, mais controversée. Pour Meriem FOURNIER, de l'INRAE, enseignante chercheuse à AgroParisTech et directrice de l'Unité Mixte de Recherche SILVA [39], *« Il y a toujours le principe de hiérarchisation des usages, le bois doit être brulé quand on ne peut plus rien en faire d'autres (sous-produits de la fabrication, connexes ou bois en fin de vie). Cela est vertueux. Mais plus ou moins appliqué car les lois du marché sont fortes, et quand un énergéticien propose plus d'argent pour se procurer du bois qu'un charpentier, c'est tentant de lui vendre. La Fédération nationale du Bois remet en cause cette hiérarchie des usages, et propose plus de souplesse dans son utilisation. Pour moi, la hiérarchie des usages est vertueuse, c'est une question de dosage. Les énergéticiens sont puissants et ont de gros besoins mais la priorité est de proposer des produits à vie longue, et en brûlant ce qui ne peut pas être utilisé autrement. Brûler des hêtres de 150 ans est une négation du travail de forestier. »*



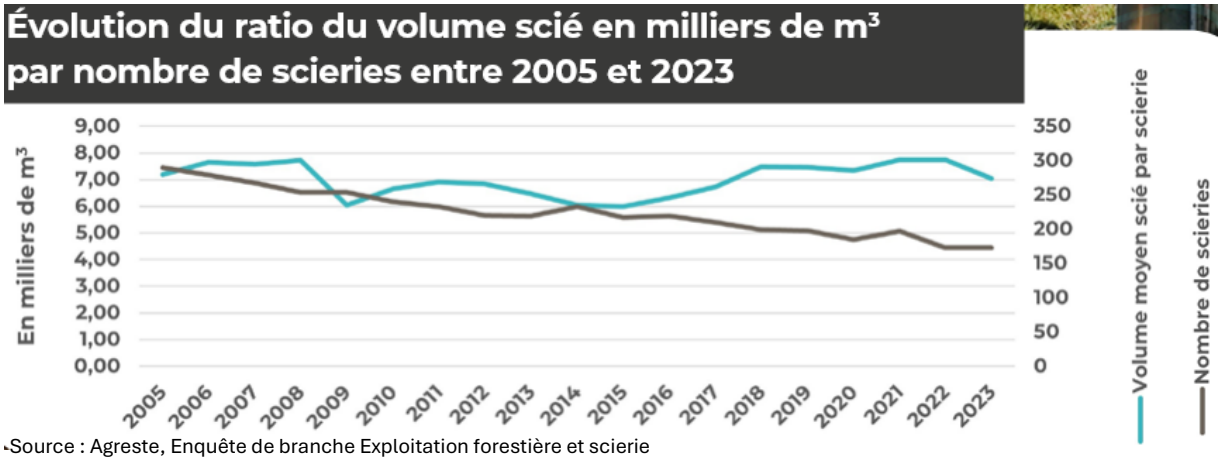
Le bois énergie pèse 30% des énergies renouvelables en France (consommation primaire) et 34% dans le Grand Est. Selon la Cour des comptes, les soutiens publics à la filière forêt-bois se sont élevés à 1,16 milliards d'euros par an en moyenne entre 2015 et 2018. La moitié de ces montants était consacrée au bois énergie. Toutefois, les scientifiques s'accordent sur le fait que l'augmentation du recours au bois énergie ne menace pas les forêts et la biodiversité, car la progression du bois énergie compense en partie le recul de la consommation du bois bûche autoconsomme, même si localement, il peut y avoir des abus. Tous les bois ne peuvent pas être valorisés dans les scieries : pour valoriser du bois d'industrie, il faut une usine à proximité, alors que le bois énergie peut se faire partout. Les prélèvements ne doivent simplement pas être uniquement guidés par les besoins en bois énergie.

[39] L'UMR Silva rassemble des agents d'AgroParisTech, de l'INRAE, et de l'Université de Lorraine afin de mener des travaux de recherche pluridisciplinaires sur le bois, les arbres et les écosystèmes forestiers

Il est aussi à noter que selon Sacha JUNG, Délégué Général de FIBOIS Grand Est *« les porteurs de projet doivent d'abord montrer que les autres énergies renouvelables ne fonctionnent pas pour leur projet avant de passer au bois, et ils ne peuvent pas utiliser 100% de bois énergie. Au final, le bois ne voyage pas tant que ça, en général 40 km de moyenne pour du bois bûche car le transport est lourd. Sur la plaquette, on est plutôt à 80-100km, et ça peut être encore plus pour le granulé.*

2. Évolution des volumes sciés

On assiste à une baisse des volumes de sciage entre 2005 et 2023 de près de 40%. Ce sont particulièrement les résineux qui sont impactés par cette tendance, avec un recul marqué à la suite de la crise de 2008.[40] Si le nombre de scieries en région est passé de 280 en 2005 à 179 en 2023 (15% des scieries françaises[41]), le volume moyen scié par site est resté relativement stable dans le temps.



Source : Agreste, Enquête de branche Exploitation forestière et scierie

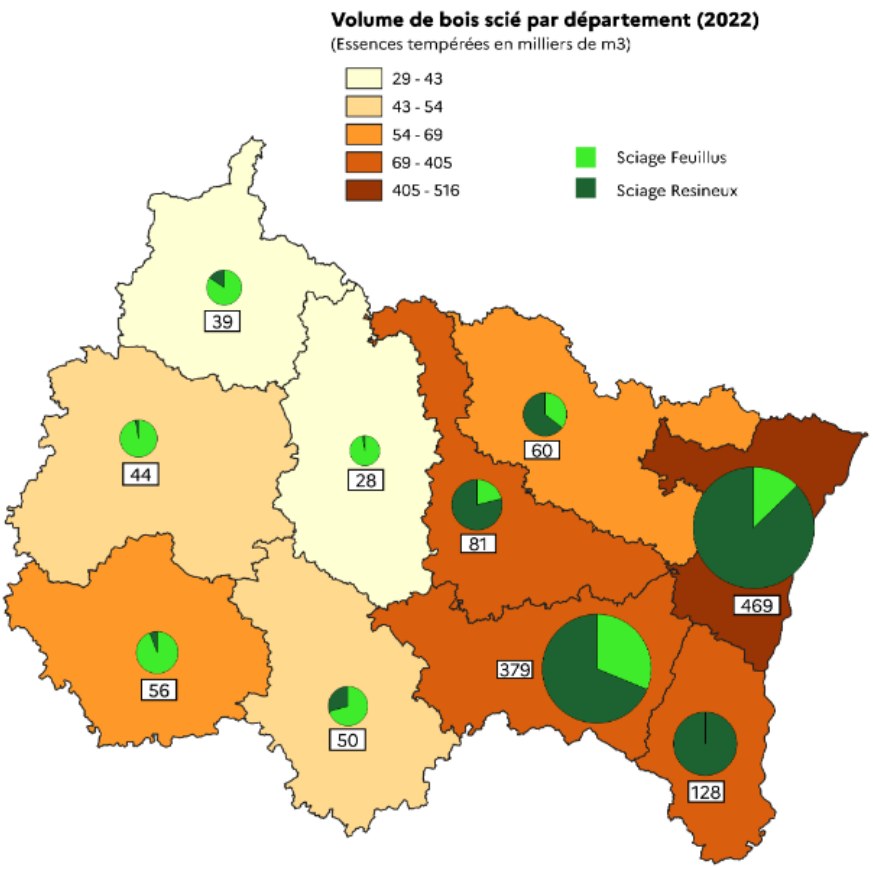
29% du bois d'œuvre feuillu scié en France est réalisé en Grand Est, et 14% du bois d'œuvre résineux. En 2023, cela représentait environ 1,3 millions de m³, contre plus de 2 millions par an dans les années 2000.[42] Cependant, la région continue de surproduire et a besoin de vendre aux autres régions et pays. Le Bas-Rhin et les Vosges cumulent à eux-seuls près de deux tiers des volumes sciés en région. Selon Sacha JUNG, Délégué FIBOIS Grand Est, il y a encore de grosses marges de progression sur le sciage de feuillus, qui pourrait être valorisé en bois d'œuvre plutôt qu'en bois buche.[43]

[40] Avant 2005, c'était les feuillus qui étaient marqués par un fort recul des volumes sciés (source : FIBOIS Grand Est)

[41] Le recul du nombre de scieries en France métropolitaine s'effectue dans des proportions similaires à celui en région

[42] Le Grand Est se situe au 4ème rang des régions pour le volume annuel scié, derrière l'Auvergne-Rhône-Alpes (2 millions de m³), la Nouvelle-Aquitaine (2 millions) et la Bourgogne-Franche-Comté (1,5 millions)

[43] Beaucoup d'entreprises spécialisées dans le sciage de feuillus ont arrêté leur activité dans les années 90, notamment à cause de la concurrence des produits exportés



Les plus grosses scieries de résineux produisent 10 fois plus de volumes que celles de feuillus, ce qui explique, au-delà du taux de boisement, des forts écarts de volumes sciés entre l'ouest de la région, où l'on retrouve majoritairement des feuillus, et l'Est de la région, où les résineux sont en quantité importante. Il faut également noter que 85% de la construction bois utilise des résineux, moins cher et plus facile à travailler.

Source : Enquêtes exploitations forestière et scieries 2022

Selon Marc SIAT, à la tête du Groupe SIAT, plus grosse scierie de France[44], « *la première préoccupation de la filière, c'est la matière première. Aujourd'hui, on est naturellement assez inquiet de l'évolution des massifs forestiers. Le réchauffement climatique a bouleversé l'équilibre des forêts et les acteurs n'en sortent pas indemnes. Les entreprises du secteur ont des marges relativement faibles et travaillent sur des temps très longs : les investissements se payent sur 15-20 ans. Il y a un vrai intérêt à recourir au bois mais son utilisation dépendra de l'avenir de la ressource.* » Il pointe également d'autres difficultés, comme la faiblesse de la transformation française liée à une disruption forte des marchés et à l'exportation importantes de grumes, l'attractivité jugée insuffisante des métiers et la pénurie de main d'œuvre.[45]

[44] L'entreprise possède 5 sites, dont 3 dans le Grand Est. Le siège est situé à URMATT (67)

[45] Si le Groupe SIAT est le numéro 1 du secteur en France, il se situe approximativement au 50ème rang en Europe

Ce qu'il faut retenir pour la Région Grand Est :

- Contribuant à stocker durablement le carbone dans ses usages (construction, aménagement, ameublement…), le bois d'œuvre doit rester la priorité dans la hiérarchie des usages.
- Le Grand Est est la 2ème région française pour le chiffre d'affaires sur le segment bois construction. Elle présente le taux le plus élevé de France pour la construction de maisons individuelles en bois et est précurseur dans le logement social en bois.
- Le bois d'industrie (panneaux, isolants, papier…) est essentiel dans l'économie régionale.
- L'utilisation du bois énergie est en constante augmentation.
- La surproduction de feuillus (30% de la production française) peine à trouver des débouchés locaux.
- L'effort conséquent de modernisation des scieries de résineux dans le Grand Est et la crise sanitaire conduisent à une pression forte sur la ressource.

3. Les emplois dans la filière et la formation

a. Une filière porteuse d'emplois

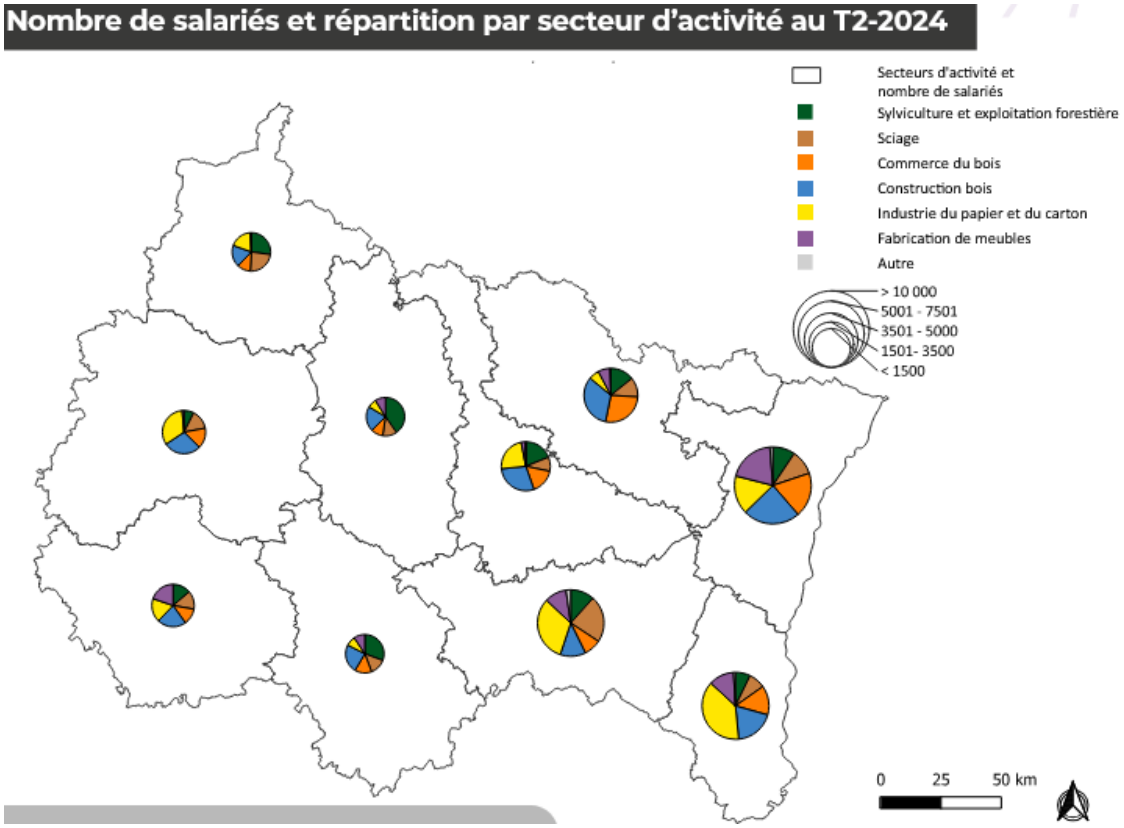
Il y a plus d'emplois dans la filière forêt-bois que dans l'automobile ou l'aéronautique en France. On dénombre 393 085 emplois salariés et 62 000 emplois indirects, soit 1,5% de la population active. Dans le Grand Est, 60% des communes ont au moins une entreprise en lien avec la filière sur leur territoire, et 90% des entreprises ont moins de 10 salariés. De plus, une grande partie des activités de la filière forêt-bois a un ancrage rural important, permettant de maintenir la vitalité économique de nombreux territoires. Chaque année, les besoins en recrutement dans la filière sont estimés à 6 000 personnes en région.

Emplois et établissements salariés dans la filière forêt-bois du Grand Est, pour le T2-2024

Source : Observatoire de l'emploi - FIBOIS France - Adecco Analytics

	Emploi salarié	Entreprises
Sylviculture	6 305	2 378
Sciage	6 211	885
Fabrication de meuble	5 225	668
Construction	10 411	3 687
Commerce	7 200	1 024
Industrie papier/carton	10 616	182
Autre	400	76
Total	46 368	8 900

Il est à noter que les chiffres dans ce tableau ne prennent pas en compte les entreprises unipersonnelles. En les comptabilisant, la filière compte environ 55 000 emplois et plus de 10 000 établissements. 80% des emplois sont occupés par des hommes[46] : il y a un enjeu important à féminiser les professions car les besoins en recrutements sont énormes. Dans le Grand Est, 80% de l'emploi de la filière forêt-bois est concentré en Alsace, en Moselle et dans les Vosges.



Source : Observatoire de l'emploi – FIBOIS France – Adecco Analytics

Les deux filières les plus pourvoyeuses d'emplois sont l'industrie du papier-carton[47], dominante dans les Vosges et le Haut-Rhin, et la construction, que l'on retrouve sur tout le territoire. La fabrication de meubles[48] est encore très prégnante dans le Bas-Rhin, et est encore relativement significative dans le Haut-Rhin, les Vosges ou l'Aube. Pour ce qui est de la sylviculture et de l'exploitation forestière, elles se concentrent dans la Meuse, les Ardennes, la Haute-Marne et les Vosges, occupant une place réduite dans les autres départements. Enfin, on retrouve un grand nombre d'emplois liés au sciage dans les Vosges et le Bas-Rhin, et dans une moindre mesure, dans les Ardennes et le Haut-Rhin.

[46] Source : FIBOIS Grand Est

[47] Incluant la production d'emballage et de pâte à papier

[48] Incluant ameublement, ébénisterie, agencement, cuisine, mobilier professionnel et restauration de meubles

b. Une offre de formation complète mais un déficit d'attractivité

Nombre de lycéens ou d'apprentis selon le type de formation à la rentrée 2023

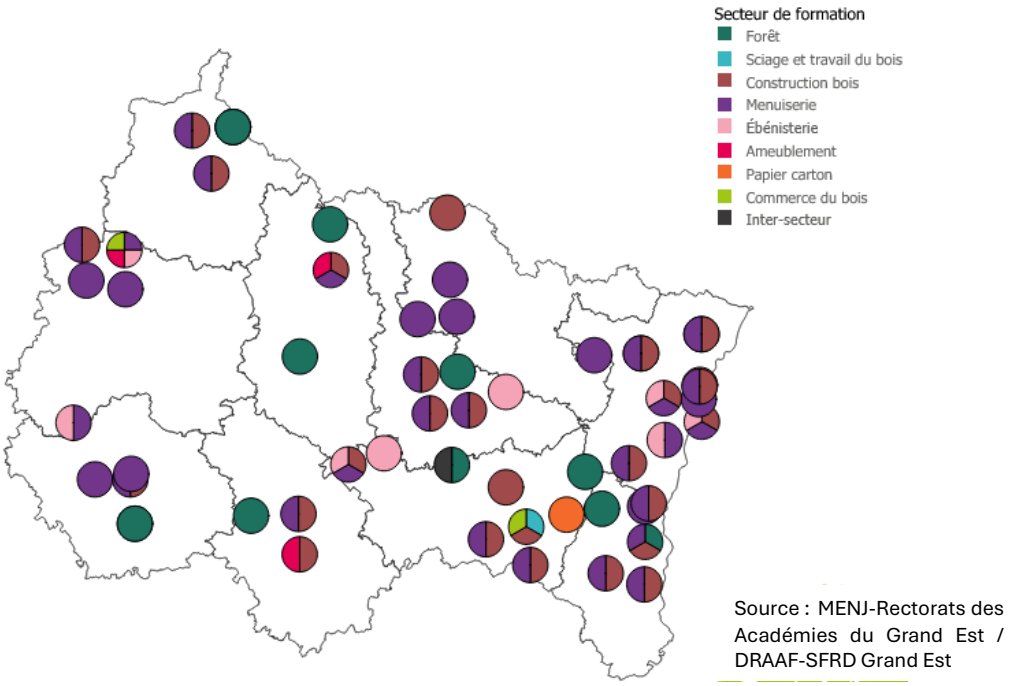
Formation	Lycéens	Apprentis
Métiers de la sylviculture et de l'exploitation forestière	**554**	**325**
Métiers du commerce du bois	**0**	**3**
Métiers du sciage de bois	**2**	**8**
Métiers du bois et de l'ameublement	**1 282**	**1 474**
Dont charpenterie et construction	283	462
Dont ébénisterie	222	128
Dont menuiserie	777	884
Total	**1 838**	**1 810**

Source : MENJ-Rectorats des Académies du Grand Est / DRAAF-SFRD Grand Est

Dans le Grand Est, on compte 51 établissements en lien avec la filière forêt-bois, du CAP au doctorat, maillés sur quasiment l'ensemble du territoire. C'est la région qui présente l'offre de formation la plus complète de France, et ce malgré une érosion du nombre de jeunes dans les formations, passant ces dernières années de 4 000 à 3 600.

Selon Robert DIEUDONNE, entrepreneur de travaux forestiers et Président d'EDT (Entrepreneurs des Territoires) Lorraine, si la rémunération des exploitants forestiers est devenue très correcte, le turn-over demeure très important pour plusieurs raisons : le taux de gravité lors des accidents est élevé, la règlementation environnementale est très impactante, les travaux sont concentrés sur des périodes de plus en plus courtes, le travail demeure assez pénible (en particulier la plantation) et les bûcherons subissent parfois des agressions ou bien leur matériel est vandalisé.

Répartition des établissements de formation en Grand Est

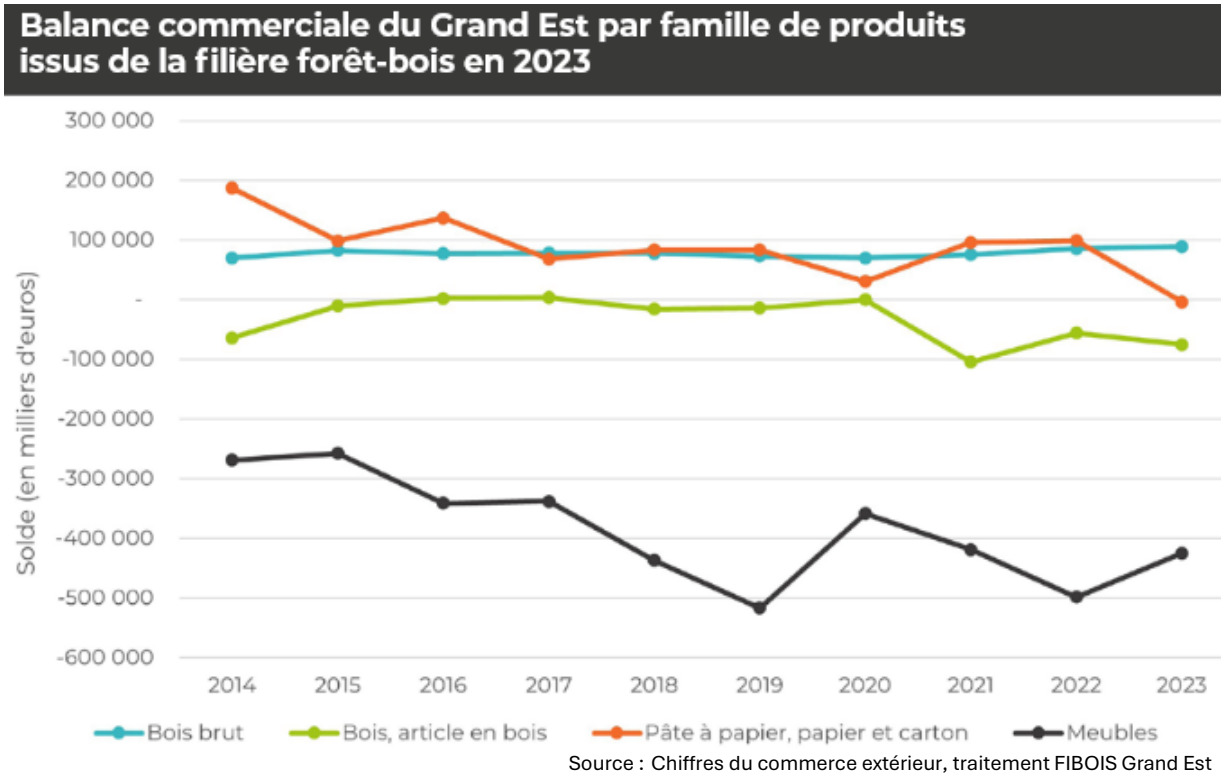


Source : MENJ-Rectorats des Académies du Grand Est / DRAAF-SFRD Grand Est

Ce qu'il faut retenir pour la Région Grand Est:

- La filière forêt-bois du Grand Est comptabilise plus de 50 000 salariés répartis dans plus de 9 000 entreprises.
- 60% des communes du Grand Est conservent une activité économique autour de la forêt et du bois.
- Les besoins de recrutement sont à hauteur de plus de 6 000 emplois par année.
- Le Grand Est présente un outil de formation complet unique en France (du CAP de bûcheron au doctorat).
- L'attractivité de la filière est faible et le taux de féminisation l'est encore plus.
- Les emplois dans les entreprises de travaux forestiers, maillon essentiel, peinent à trouver preneurs.
- L'augmentation des incivilités à l'égard des travailleurs de la forêt est un phénomène nouveau qui s'aggrave et qui inquiète la filière.

4. La balance commerciale de la filière forêt-bois

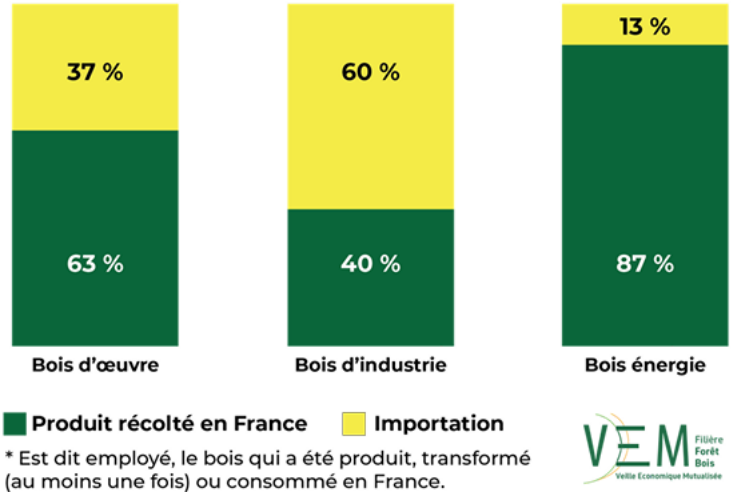


Source : Chiffres du commerce extérieur, traitement FIBOIS Grand Est

La balance commerciale des produits issus de la filière forêt-bois est déficitaire en région comme au national. Elle est largement tirée vers le bas par l'ameublement, négatif de plus de 400 millions d'euros en 2023 rien que dans le Grand Est. La balance commerciale de bois brut est stable, positive de pratiquement 100 millions d'euros chaque année depuis 2014. Celle des pâtes à papier, papiers et cartons s'est considérablement réduite, passant de 200 millions d'euros en 2014 à un équilibre en 2023. Enfin, le solde commercial du bois scié et des articles en bois (parquets, panneaux, emballages,

éléments de menuiserie et de charpente…) est désormais structurellement négatif, et approche les – 100 millions d'euros chaque année sur les 3 derniers exercices.

Fig. 20 - Origine des volumes de bois employés* en France (données 2018)



La France exporte 44% de son bois à usage d'industrie et 20% du bois d'œuvre, alors que dans le même temps, elle en importe des parts encore plus importantes. On importe beaucoup de résineux pour la construction. On exporte des feuillus pour l'ameublement, que l'on retrouve beaucoup en région, mais de moins en moins d'industries pour les transformer au fil des années, entraînant une perte de valeur ajoutée locale et la fragilisation des filières de transformation. Développement économique et écologie ne sont pas incompatibles, mais le défi à relever est de plus en plus urgent.

Ce qu'il faut retenir pour la Région Grand Est:

- Le déficit commercial de la filière forêt-bois en Grand Est est principalement lié à l'ameublement.
- La seule branche présentant un solde commercial positif est celle du bois brut, mais la région est importatrice de bois d'ingénierie.[49]

[49] Le bois d'ingénierie est un matériau fabriqué à partir de fibres, de copeaux, ou de lamelles de bois assemblés et collés sous pression pour offrir une résistance et une stabilité supérieure au bois massif naturel

AVIS

À l'issue de ses travaux et des auditions conduites dans le cadre de la saisine consacrée à la forêt et à sa multifonctionnalité, le CESER propose de structurer ses préconisations autour des quatre axes stratégiques du Programme régional forêt-bois (PRFB) du Grand Est. Elaboré sous la présidence conjointe du Président du Conseil régional et du Préfet de région, puis validé par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation par arrêté ministériel en 2019, le PRFB définit les orientations stratégiques de la gestion forestière et du développement de la filière forêt-bois dans le Grand Est sur la période 2018-2027.

Ainsi, le CESER souhaite s'inscrire dans la continuité du cadre régional existant tout en apportant son regard sur les enjeux qui se posent aujourd'hui à la forêt et à la filière forêt-bois, avec en ligne de mire l'élaboration du prochain PRFB.

Les forêts du Grand Est se trouvent à un moment charnière. Le changement climatique, le dépérissement de certaines essences, le risque croissant d'incendie, le déséquilibre sylvo-cynégétique, les tensions sur la ressource et les difficultés de renouvellement des peuplements conduisent à interroger les équilibres actuels. Elles ont aussi un rôle clef dans la protection de la biodiversité, la préservation des ressources et de la qualité de l'eau, ainsi que le captage et le stockage de carbone. Dans le même temps, la filière forêt-bois demeure un secteur économique majeur pour le territoire régional, porteur d'emplois et de savoir-faire.

L'enjeu n'est donc pas d'opposer les fonctions économiques, environnementales et sociales de la forêt, mais de parvenir à les articuler dans une approche véritablement multifonctionnelle. Le CESER émet des propositions à la Région, pour faire évoluer ses politiques vers une logique de robustesse et de résilience, aussi bien pour les écosystèmes forestiers que pour les entreprises et les territoires qui en dépendent.

I. AXE STRATÉGIQUE I – DONNER UN NOUVEL ÉLAN À L'ACTION INTERPROFESSIONNELLE

Le CESER a pu constater que le dialogue entre les acteurs de la forêt et du bois et le Conseil régional s'est fortement renforcé au cours de la période de mise en œuvre du PRFB. Il considère que cette dynamique doit être poursuivie et approfondie, en maintenant un partenariat étroit entre la Région, l'État, l'interprofession, les propriétaires et gestionnaires forestiers, les entreprises et l'ensemble des acteurs concernés.

1. Consolider le rôle de l'interprofession et le partenariat avec la Région

Le CESER encourage le Conseil régional à pérenniser l'étroite relation qui s'est développée avec l'interprofession FIBOIS Grand Est et de maintenir les moyens

nécessaires à ses missions d'animation, de structuration, de coordination, d'information et de mise en réseau des acteurs de la filière.

L'interprofession, de son côté doit continuer à jouer son rôle de fédération des acteurs économiques de la forêt et du bois et d'accompagnement des initiatives, notamment en facilitant l'accès aux dispositifs d'accompagnement régionaux et en favorisant les démarches collectives.

A cet égard, le rapprochement en cours entre FIBOIS Grand Est et MADEiN Grand Est qui rassemble fabricants, sous-traitants, prestataires de services de la branche ameublement, aménagement, décoration ou secteurs connexes doit être encouragés. Ce rapprochement donnera une lisibilité, une cohérence et une dynamique nouvelle à toute la filière.

2. Ouvrir davantage la gouvernance forestière à la société civile

Le CESER préconise d'associer les associations environnementales et les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) à l'élaboration et au suivi du prochain PRFB, au sein de la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB), co-présidée par le Préfet de région et le Président du Conseil régional. Cette association directe à la gouvernance et aux travaux de planification forestière doit permettre de mieux prendre en compte les attentes, les préoccupations et les propositions des acteurs qui utilisent, observent ou défendent la forêt.

Plus largement, l'adaptation au changement climatique, la santé des forêts, les dépérissements et les risques naturels doivent faire l'objet d'une approche coordonnée entre les acteurs de la forêt. Des représentants du monde économique, de la recherche, des propriétaires publics et privés, des associations environnementales, des usagers, des chasseurs, des loisirs et des collectivités doivent être associés à la prise de décision lorsque les sujets traités le justifient. Ce sont notamment les échanges entre toutes les parties prenantes qui permettront de construire un véritable dialogue « forêt, bois, société ».

Cette ouverture doit permettre de mieux partager les constats, de réduire les incompréhensions, et de favoriser l'acceptabilité sociétale et l'émergence de compromis autour des différentes fonctions de la forêt.

3. Faire de la bioéconomie l'un des fers de lance du Grand Est, en restant vigilant sur la gestion de la ressource

Si la bioéconomie est un des piliers affirmés des politiques du Conseil régional et un moyen de réduire notre dépendance aux énergies fossiles, il convient d'être vigilant sur son développement. Celle-ci peut constituer une opportunité économique et

environnementale, mais elle ne saurait justifier une mobilisation de la ressource sans prise en compte de ses capacités de renouvellement et une logique de sobriété, dans un contexte de tension forte sur la ressource en région Grand Est.

Comme cela a déjà été évoqué à l'occasion du bilan réalisé à mi-parcours, le CESER recommande, que le Schéma Régional Biomasse bénéficie d'un suivi permanent et pas seulement d'une révision tous les 6 ans, ceci afin de mieux réguler les projets ayant vocation à mobiliser du bois et d'évaluer les conséquences de ces projets sur les ressources régionales. Cette évaluation devra notamment s'appuyer sur un état des lieux précis des ressources forestières disponibles, au regard de l'évolution rapide des changements que subit la forêt et en respectant la hiérarchisation des usages,

II. AXE STRATÉGIQUE II – RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE AU BÉNÉFICE DU TERRITOIRE RÉGIONAL

Pour le CESER, la compétitivité de la filière forêt-bois ne peut être réduite à l'augmentation de la production ou des prélèvements. Elle doit d'abord permettre de consolider un tissu économique régional, de créer de la valeur sur le territoire et de renforcer la capacité des entreprises à s'adapter aux évolutions économiques, technologiques, environnementales et climatiques.

La notion de compétitivité doit ainsi être articulée avec celle de robustesse : une filière performante est aussi une filière capable de résister aux crises, de sécuriser ses approvisionnements et de préserver les ressources dont dépend son activité.

1. Conditionner le développement industriel à la disponibilité de la ressource

Le CESER préconise de faire de la connaissance de la ressource forestière un préalable à toute décision importante de développement industriel. Il recommande donc de mettre en place ou de consolider un observatoire permanent de la ressource forestière, permettant de suivre régulièrement les stocks, la croissance des peuplements, les prélèvements, l'état sanitaire des forêts et les perspectives d'évolution. Ces données doivent devenir un véritable outil d'aide à la décision publique et permettre de mieux articuler le PRFB avec le Schéma Régional Biomasse.

Plus globalement, le CESER invite la Région à adopter une approche consistant à adapter les projets de développement à la ressource disponible, plutôt qu'à chercher à adapter la ressource à l'ensemble des projets envisagés. En d'autres termes, face aux incertitudes sur l'adaptation des essences forestières aux changements climatiques,

l'époque où la forêt devait s'adapter aux besoins des consommateurs (via l'industrie) est révolue. Nous entrons dans une nouvelle ère où la consommation (via l'industrie) devra s'adapter à ce que la forêt, gérée durablement, est capable d'offrir. La recherche doit être en mesure d'anticiper ces évolutions.

2. Préserver la hiérarchie des usages et maximiser la valeur ajoutée régionale

Le CESER préconise de réaffirmer clairement la hiérarchie des usages du bois : bois d'œuvre, bois d'industrie, puis bois-énergie.

Cette hiérarchie ne doit pas rester une orientation générale mais constituer un véritable principe de décision pour les politiques publiques et l'accompagnement des projets. Avant tout soutien régional à un projet industriel mobilisant significativement la ressource forestière, le CESER préconise ainsi de vérifier sa compatibilité avec la disponibilité actuelle et future de cette ressource, afin de ne pas déstabiliser cette hiérarchie des usages, notamment en faveur du bois-énergie, en fort développement depuis plusieurs années.

La Région doit ainsi veiller à ce que le développement du bois-énergie ne compromette pas les usages permettant de conserver plus longtemps le carbone dans les produits bois, comme c'est le cas dans le bois d'œuvre, et dans une moindre mesure dans le bois d'industrie. Il recommande enfin de privilégier les projets (ameublement, menuiseries, parquets, bois d'ingénierie) permettant de transformer le bois sur le territoire régional, afin de conserver la plus grande part possible de la valeur ajoutée et des emplois.[50]

Dans une logique de circularité, le CESER encourage le développement d'une valorisation successive de la matière bois, permettant d'utiliser un même matériau pour plusieurs usages avant sa valorisation énergétique finale. Cet intérêt pour le recyclage et le réemploi du bois tend à se développer et doit être amplifié, notamment en ce qui concerne la déconstruction et la réutilisation de bois de construction.

3. Optimiser la collecte de bois en propriété privée

Si 17% du bois français est collecté dans le Grand Est, alors que ce dernier ne présente que le 7ème taux de boisement des régions métropolitaines, c'est en grande partie grâce à la prédominance de la forêt publique. Pour rappel, la région est la seule de France où la forêt privée est minoritaire (44% contre 75% en France métropolitaine). Très morcelée, sa fragmentation complique la mobilisation du bois et la mise en œuvre de documents

[50] Le Grand Est est exportateur de bois bruts, majoritairement feuillus, à hauteur d'environ 100 millions d'euros par an

de gestion sur de grandes surfaces, d'autant que les pratiques sont très diverses selon les propriétaires.

A l'inverse, l'ONF, qui gère la forêt publique, planifie des coupes et le renouvellement des peuplements. Cette gestion organisée entraine des collectes de bois rapportées à l'hectare souvent plus importantes que ce que l'on enregistre dans les forêts privées, et les montants dégagés sont souvent non négligeables pour les communes, généralement rurales.

Ainsi, si on peut considérer que le bois des forêts publiques est globalement suffisamment mobilisé, du moins au sein des zones accessibles, des marges de progressions importantes existent en forêt privée. L'optimisation de la récolte dans ces propriétés passe nécessairement par le recensement des propriétaires, des aménagements forestiers et la création de dessertes forestières, afin de regrouper des parcelles trop petites pour que les gisements de bois puissent être véritablement exploités.

À cet égard, le programme régional Petite Forêt Privée, initié par Fransylva Grand Est et le CNPF délégation Grand Est auquel est associé la Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est (service forestier en Lorraine et Alsace), avec le soutien de la DRAAF, de la Région Grand Est, de l'Union Européenne, des Communes forestières et de la SAFER Grand Est doit être soutenu. Il vise à réduire le morcellement forestier en accompagnant, structurant et valorisant les petites parcelles forestières via du regroupement foncier ou du regroupement de gestion.

4. Soutenir l'innovation et la modernisation des pratiques

Le CESER considère que la modernisation des entreprises de travaux forestiers et des entreprises de 1ère transformation du bois constitue un levier important pour renforcer la compétitivité et l'attractivité de la filière et maintenir un tissu industriel régional. Les auditions menées ont montré que le soutien du Conseil régional est reconnu par les filières de transformation du bois, le CESER recommande à ce dernier de poursuivre les soutiens à l'investissement lorsqu'ils permettent d'améliorer la productivité, les conditions de travail, la sécurité, la sobriété ou la capacité à transformer localement les bois du Grand Est.

La recherche et l'innovation doivent également être encouragées pour améliorer les conditions de travail des entreprises de travaux forestiers, afin de réduire la pénibilité, et mieux protéger les sols forestiers. Pour ce qui concerne la transformation, la R&D pourrait permettre d'augmenter la part du bois feuillu dans la construction, dans la mesure où ces essences sont les plus à même de résister au changement climatique au cours des décennies à venir. Actuellement les résineux constituent la très grande majorité des bois utilisés dans la construction (43% sont « importés »). Les projets

industriels de fabrication de « bois d'ingénierie » : CLT, bois aboutés, LC, bois d'ossature séchés[51]) doivent être soutenus dans la mesure où la consommation intérieure sera croissante, en cohérence avec les objectifs de décarbonation et l'application de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

5. Défendre les filières régionales de transformation et de construction bois

Le CESER invite la Région à rester attentive aux évolutions réglementaires susceptibles d'affecter la construction bois et, lorsque cela apparaît nécessaire, à faire valoir auprès des autorités compétentes les conséquences économiques et industrielles de nouvelles normes. La règlementation environnementale 2020 (RE2020) impose de réduire l'empreinte carbone des bâtiments sur l'ensemble de leur cycle de vie, avec des seuils qui se renforcent progressivement jusque 2031. L'excès de normes liées à la règlementation incendie constitue un frein à la construction bois, allonge les délais et augmente les coûts, pouvant mettre en péril la filière, comme cela a été le cas au Royaume-Uni ces dernières années. [52] En France, l'évolution de la réglementation incendie dans les établissements recevant du public (ERP) est en débat suite aux positions des pompiers de Paris. Cette évolution serait catastrophique pour toute la filière. Elle a fait l'objet d'une question au Sénat de Daniel Gremillet en mars 2026.[53]

L'objectif est donc de dynamiser le marché et rendre pérenne la filière régionale, tout en garantissant des conditions réglementaires compatibles avec les objectifs de développement des matériaux biosourcés et la sécurité des usagers des bâtiments en bois.

En outre, des accompagnements majorés pourraient être mis en place pour les projets qui ont recours à du bois local, comme cela existait dans le massif vosgien avec le dispositif « Penser forêt, agir bois ».[54] Dans le même esprit, la signature du « Pacte bois et

[51] CLT : Le CLT (Cross-Laminated Timber ou bois lamellé-croisé) est un matériau de construction composé de planches de bois massif empilées en couches croisées (généralement à 90°) et collées entre elles. LC : Lamellé-collé.

[52] En 2015, le Royaume Uni représentait 15% du marché mondial de CLT. En 2017, l'incendie de la tour Grenfell de Londres conduit à légiférer sur la limitation du bois dans la construction. Conséquence, en 2020, le Royaume Uni ne représentait plus que 1% du marché mondial de CLT et 40% des entreprises de la construction bois avaient disparues. En 2024, le législateur, constate les effets catastrophiques de cette réglementation.

[53] https://www.senat.fr/questions/base/2026/qSEQ260308022.html

[54] Initié en 1996 par Gérard CHERPION, alors Président de la Conférence Interconsulaire du Massif Vosgien, cette opération visait à faire prendre conscience aux maires de communes forestières du massif de l'intérêt de construire en bois les infrastructures communales dont ils avaient la charge. Une charte qui, en dix articles entendait : « favoriser le développement de l'économie du bois dans le Massif vosgien » a été

biosourcés[55] » signé par la région Grand Est le 7 avril 2022 à Nancy doit être promu et proposé à l'ensemble des collectivités régionales.

6. Anticiper le développement de la chimie du bois et ses conséquences sur la ressource forestière

La chimie verte [56] vise à concevoir des produits et des procédés qui réduisent principalement l'utilisation du pétrole et de substances dangereuses, la consommation d'énergie et les impacts environnementaux, se substituant aux matières premières fossiles. Le bois, plus particulièrement, peut produire :

- Des molécules destinées à remplacer certains dérivés du pétrole dans les plastiques, résines ou colles
- Des solvants, des produits cosmétiques ou d'entretien
- Des molécules issues de la cellulose, de l'hémicellulose et de la lignine
- Des carbones biosourcés aux utilisations multiples : supercondensateurs, batteries, dépollution des eaux, purification du biogaz, capture de COV [57], amendements des sols, matériaux multifonctionnels, supports bioactifs … Sur ce point, l'équipe de recherche de l'Institut Jean Lamour basé à l'ENSTIB[58] est une référence mondiale qu'il convient de soutenir et d'accompagner dans ses projets de développement économique.

Si la chimie verte reste aujourd'hui un débouché encore relativement minoritaire, elle bénéficie d'un intérêt croissant, porté par la recherche d'alternatives au pétrole et les objectifs de décarbonation de l'économie. Ainsi, ces perspectives de développement pourraient accentuer la concurrence entre les usages du bois, entre les acteurs économiques, ou accroitre la pression sur les forêts. Il convient là encore d'anticiper les besoins liés à ces nouvelles activités et d'évaluer leur compatibilité avec les ressources disponibles, en gardant à l'esprit que la priorité doit être donnée aux usages à longue durée de vie ou à impacts environnementaux positifs forts.

signé par plus de 500 maires des trois ex-régions du massif. Cette initiative a été reprise ailleurs en France et en Belgique.

[55] Le PACTE Bois et Biosourcés du Grand Est est un acte fondateur qui invite tous les maîtres d'ouvrage, publics et privés, et les donneurs d'ordre à enclencher un véritable changement systémique dans le secteur de la construction. Il vise à développer la part du bois dans la construction et la rénovation, en valorisant les savoir-faire régionaux. Ce PACTE vise à fédérer, former et faciliter la transition bas carbone avec le bois et les biosourcés. Sous le haut patronage de la Région Grand Est, il permettra que chaque signataire intègre une part de bois et de biosourcés dans ses projets en réponse à la RE2020.

[56] La chimie verte implique aussi l'utilisation de ressources agricoles, d'algues, de déchets organiques …

[57] Composés Organiques Volatils

[58] École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois d'Épinal

III. AXE STRATÉGIQUE III – DYNAMISER LA FORMATION ET LA COMMUNICATION

Le CESER considère que l'attractivité des métiers constitue l'une des principales conditions de pérennité de la filière forêt-bois.

Le Grand Est dispose d'un appareil de formation particulièrement complet, allant des formations opérationnelles aux formations supérieures et de recherche, que l'on ne retrouve dans aucune autre région française. Pourtant, de nombreux maillons connaissent des difficultés de recrutement et certains métiers, en particulier ceux des entreprises de travaux forestiers et du bûcheronnage, enregistrent d'importantes difficultés de recrutement.

1. Renforcer l'attractivité des métiers et des formations et maintenir l'accompagnement à l'apprentissage

Si le CESER souligne l'importance de maintenir en région cet appareil de formation complet permettant de répondre à tous les besoins de la filière, il préconise toutefois de renforcer les actions de communication et de valorisation des métiers du vivant, pouvant répondre à une quête de sens, en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs de la formation et de la filière.

Il recommande notamment :

- de mieux faire connaître la diversité des métiers et des parcours professionnels, dès le collège par des parcours de découverte des métiers, en mettant en lumière les évolutions technologiques et scientifiques de toute la filière
- de mieux faire connaître les formations régionales, du CAP au doctorat, via les centres d'information et d'orientation (CIO), les enseignants et les conseillers d'orientation ;
- de renforcer les liens entre établissements de formation et entreprises ;
- de favoriser les reconversions professionnelles vers les métiers portant sur l'ensemble des fonctions de la forêt, du bois et de l'éducation à la nature et à l'environnement, acteurs de la médiation ;
- de renforcer le caractère « métiers du vivant », en prenant en compte les enjeux environnementaux et climatiques dans tous les segments de la filière.

Une attention particulière doit être portée aux métiers de terrain, notamment ceux des entreprises de travaux forestiers et du bûcheronnage, qui constituent un maillon indispensable de la filière et qui sont fortement en tension. Le projet d'incubateur ETF qui a peiné à voir le jour, est maintenant en phase concrète de mise en place avec FIBOIS

Grand Est. Il doit être suivi et soutenu dans la durée, compte tenu de l'enjeu stratégique qu'il constitue.

En outre, l'Etat a annoncé fin juillet 2026 la suppression des enveloppes versées aux Régions pour soutenir l'apprentissage [59], dès 2027. La réduction des capacités d'interventions dans ce domaine pourrait être compensée par les moyens propres du Conseil régional, afin de sécuriser les parcours et le renouvellement des générations, notamment en sylviculture, où plus de la moitié des professionnels ont plus de 50 ans.[60]

2. Faire de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail un levier d'attractivité

Si les auditions ont montré que les métiers forestiers de terrain ont connu des augmentations significatives de leurs rémunérations, le manque d'attractivité est fortement lié à la pénibilité des tâches et à la forte exposition aux accidents graves. Facteur de productivité, la modernisation technologique constitue également un moyen de rendre les métiers plus sûrs, moins pénibles et donc plus attractifs.

Le CESER préconise donc de soutenir la recherche et l'innovation visant à améliorer les conditions de travail : mécanisation adaptée, équipements de protection, nouvelles technologies, exosquelettes ou encore outillage permettant de réduire les troubles musculosquelettiques.

En outre, depuis quelques années, un nouveau phénomène est apparu : on recense de nombreuses agressions à l'encontre des travailleurs de la forêt, ainsi que des incivilités sur leurs outils de production. Cela contribue au déficit d'attractivité des professions et rend primordial la nécessité de dialogue entre les parties prenantes de la forêt.

3. Renforcer la féminisation de la filière

Le CESER préconise de renforcer les actions engagées en faveur de la féminisation des métiers des filières forêt-bois, les femmes représentant moins de 20% des effectifs totaux, tous secteurs confondus.

Cette démarche doit s'inscrire dans les politiques générales d'attractivité et de communication de la filière et permettre de mieux faire connaître les possibilités de carrière aux jeunes femmes, y compris dans les métiers physiques. La diversification des profils constitue en effet un enjeu pour répondre aux besoins futurs de recrutement.

[59] https://www.aefinfo.fr/depeche/754892-le-ministere-du-travail-confirme-aux-regions-la-fin-des-pric-et-des-enveloppes-apprentissage-en-2027

[60] Source : FIBOIS

4. Développer une véritable pédagogie de la forêt auprès du grand public

Le CESER préconise de renforcer l'information et la sensibilisation du grand public sur le fonctionnement des forêts, leur gestion et les nouvelles pratiques pour faire face aux défis sanitaires, climatiques et économiques. Le CESER préconise de développer, avec les organismes de formation forestière et les acteurs de l'éducation à l'environnement, des formations et actions de médiation portant sur l'ensemble des fonctions de la forêt, leurs interactions et leurs arbitrages. Les incompréhensions autour des coupes, du renouvellement des peuplements ou de la mobilisation du bois montrent la nécessité d'expliquer davantage les choix de gestion forestière et de renforcer la communication auprès du grand public sur les motifs qui justifient ces coupes. Les projets, les méthodes de gestion et mesures mis en place pour protéger la biodiversité sont également des points positifs à mettre en valeur.

La Région pourrait notamment soutenir des actions dans les établissements scolaires visant à sensibiliser les jeunes à la complexité des milieux forestiers, et développer des espaces pédagogiques consacrés aux diverses fonctions de la forêt et aux usages du bois, où il serait aussi possible pour les différents usagers des forêts de dialoguer et mieux se comprendre. Les initiatives liées à la création d'espaces pédagogiques en forêt doivent être soutenues, comme celles que l'on retrouve dans la forêt d'exception Darney-la-Vôge.

Cette communication doit permettre de rappeler que la forêt est un espace partagé, au sein duquel coexistent des fonctions économiques, environnementales, sociales, récréatives et culturelles. Toutefois, il convient de rappeler que la forêt n'est pas un bien commun, mais un bien d'intérêt général.

IV. AXE STRATÉGIQUE IV – GÉRER DURABLEMENT LA FORÊT ET LA RESSOURCE FORESTIÈRE

Pour le CESER, cet axe constitue le cœur de la réflexion sur la multifonctionnalité et la pérennité de la forêt et de ses ressources. La gestion durable de la forêt doit aujourd'hui répondre à une double exigence : permettre le renouvellement des peuplements et maintenir leurs différentes fonctions dans un contexte climatique de plus en plus incertain.

Il convient donc de ne pas rechercher une solution unique, car à l'heure actuelle et si tant est qu'elle existe, personne ne semble la détenir, mais de favoriser la diversité des approches, l'expérimentation et l'adaptation aux situations locales. L'adaptation des

pratiques devra s'appuyer sur les connaissances disponibles, les travaux scientifiques, ainsi que l'observation des résultats.

1. Adapter les forêts et les pratiques de gestion au changement climatique en privilégiant la diversité et l'expérimentation

Le CESER préconise de renforcer les moyens consacrés à la recherche, aux expérimentations et au suivi scientifique pour la protection des forêts et leur adaptation au changement climatique. Le CESER pense qu'il ne faut pas avoir de dogme sur les essences à planter, et donner la priorité aux expérimentations sur des zones déjà en forte difficulté (en état de stress hydrique avancé, orientées sud…), car proches du climat que nous devrions connaitre dans les années à venir. L'année 2026, marqué par la succession de canicules, doit notamment permettre de repérer les parcelles les plus à risques.

Cela requiert une certaine souplesse : régénération naturelle, plantation, diversification des peuplements et des essences, évolution des provenances et migration assistée doivent pouvoir être expérimentées et évaluées selon les situations locales. Toutefois cette nécessaire souplesse dans les pratiques sylvicole et le choix des essences ne saurait s'affranchir des enjeux de préservation de la biodiversité ni des objectifs de conservation propres aux espaces naturels protégés, notamment aux sites Natura 2000. Le CESER soutient le recours à des outils technologiques performants (télédétection, technologie Lidar (cartographie haute définition en 3D, scanner embarqué dans un avion), drones, …) utilisés pour le suivi de la santé des forêts, qui doit se coupler aux observations de terrain, aux données scientifiques et outils satellitaires, afin de détecter plus précocement les dépérissements et les vulnérabilités.

En outre, la replantation et l'accompagnement du renouvellement de la forêt ne peut se faire sans pépiniéristes, le CESER recommande au Conseil régional de poursuivre son soutien à cette filière essentielle et s'appuyer sur les organismes de recherches forestières (CEREMA, INRAE, laboratoires universitaires …).

Le CESER encourage le maintien et l'entretien des aires de stockage qui ont fait suite à la tempête de 1999 et à la crise sanitaire plus récente des scolytes. Cette précaution parait indispensable pour la régulation du marché, compte tenu de la forte probabilité de récolter davantage de bois de crise dans les années à venir.

2. Faire du risque incendie une composante à part entière de la gestion forestière

Auparavant relativement épargné par les feux de forêts, le Grand Est est de plus en plus impacté par des feux majeurs et la multiplication de départs de feux. Le CESER préconise

d'intégrer pleinement le risque incendie dans la gestion forestière : le prochain PRFB devra intégrer explicitement cette dimension et associer les services de secours aux réflexions relatives à la prévention et à l'adaptation des forêts au risque incendie.

La prévention doit notamment être prise en compte dans les choix sylvicoles, l'aménagement des massifs, les infrastructures forestières et l'information des propriétaires et des usagers. L'entretien et le développement des dessertes forestières doit notamment permettre aux pompiers d'accéder plus facilement à des parcelles auparavant peu accessibles, ainsi qu'à des réserves d'eau, à entretenir ou à créer.

Dans le même registre, la question de l'OLD (Obligation Légale de Débroussaillement), ne concernant pas encore la région Grand Est, doit être posée, tout comme la libre circulation dans les massifs forestiers en périodes sensibles.

En lien avec son avis sur la pérennité de l'élevage d'octobre 2025, le CESER recommande aussi l'accompagnement des éleveurs pratiquant le pastoralisme raisonné, permettant de limiter l'enfrichement.

3. Rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique et veiller à le maintenir

Tous les indicateurs disponibles montrent que les populations de grands ongulés ne cessent d'augmenter. Selon le Commissariat général au développement durable, en France, sur la période 2002-2021, le nombre de sangliers a progressé de 88%, le nombre de cerf élaphe de 105%, et le nombre de chevreuil de 31%. Ces populations, en forte densité, complexifient les travaux sylvicoles et freinent, voire empêchent dans certains territoires, le renouvellement des forêts, mettant en péril leurs écosystèmes et tous les efforts de reconstitution par régénération naturelle ou par plantation des massifs forestiers touchés par les crises sanitaires, qui s'accélèrent.

Le coût induit par le déséquilibre sylvo-cynégétique prend des proportions conséquentes. En forêts domaniales, au cours des deux dernières années, l'ONF a investi 7,8 M€ dans le renouvellement des forêts du Grand Est, dont 2,25 M€ consacrés à la seule protection des plantations, soit près de 28% des investissements. Cela représente environ 2 420 ha protégés dans le cadre des projets engagés depuis l'automne 2024. On peut retenir qu'en moyenne, un quart du coût des plantations est consacré aux protections contre le gibier, soit environ 1,5 M€ par an.

En l'absence d'autres formes de prédation naturelle, pouvant néanmoins entrainer des attaques sur les animaux d'élevage, les plans de chasse constituent à ce jour le principal levier d'action sur l'équilibre forêt-gibier. Cette régulation par la chasse est indispensable à l'avenir des forêts, même si elle n'est pas encore totalement partagé. A cet égard, les taux de réalisations des plans de chasse dans le Grand Est restent très en deçà de ce qu'ils devraient être, sur l'année 2025, sur l'ensemble des départements de

la région, ils sont de l'ordre de 60% (écarts entre attributions et réalisations concernant les cerfs, chevreuils et daims)[61].

Par ailleurs, comme les situations sont variables selon les massifs et qu'il convient d'éviter toute généralisation, le CESER préconise de renforcer le suivi de l'équilibre forêt-gibier en tenant compte des réalités propres à chaque territoire. Le CESER recommande donc de disposer d'indicateurs partagés permettant d'objectiver ces situations, comme les indicateurs de changement écologique (ICE) et de favoriser le dialogue entre forestiers, propriétaires, chasseurs, associations environnementales et collectivités.

La moyenne d'âge des chasseurs étant relativement élevée, le renouvellement des générations passera par la transmission des savoirs, en renforçant l'attractivité auprès des jeunes et en encourageant leur intégration au sein des structures cynégétiques, afin d'assurer la pérennité d'une chasse ancrée dans les territoires.

Les ateliers agréés valorisant la venaison étant peu nombreux, les coûts logistiques pour un chasseur ou un artisan sont contraignants. Le CESER invite le Conseil régional à étudier les possibilités de développer davantage la valorisation de la venaison et les circuits de proximité, lorsque les conditions sanitaires et réglementaires le permettent. Il propose notamment le développement d'une filière garantissant une traçabilité sanitaire. Le Conseil régional, à travers son dispositif ADAGE, pourrait permettre de développer un circuit commercial local et direct entre les sociétés de chasse et les consommateurs.[62]

Le rétablissement et le maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique sont donc des prérequis indispensables à toute stratégie d'adaptation des forêts au changement climatique.

Pour y parvenir, il sera nécessaire de :

- Mesurer et objectiver les déséquilibres forêt-gibier.
- Construire une gouvernance partagée forêt-chasse grâce aux comités paritaires sylvo-cynégétiques régionaux, adossés aux Commissions régionales de la forêt et du bois (CRFB).

Dans les massifs où l'équilibre sylvo-cynégétique est rompu (régénération compromise) :

- Favoriser le dialogue local et le développement de méthode de constats partagés
- Augmenter les taux de réalisation des plans de chasse. Il est important de rappeler que le maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique est une mission de service public, déléguée aux fédérations départementales des chasseurs. En cas

[61] Dossier régional ICE, Equilibre forêt & gibier, juillet 2026

[62] 80% de la viande de venaison consommée proviendrait du marché noir. Les 20% restants concernent des ateliers agréés et des ventes entre sociétés de chasse et particuliers ou artisans bouchers

d'inefficacité persistante, le CESER propose de professionnaliser cette mission, afin d'obtenir des résultats positifs
- Mobiliser les outils réglementaires existants (arrêtés préfectoraux, battues administratives) en cas de déséquilibre avéré et persistant
- Expérimenter et évaluer de nouveaux dispositifs, comme la suppression de l'agrainage dans certaines zones ou le conditionnement des baux de chasse aux objectifs de prélèvements

4. Préserver les sols et la biodiversité dans les opérations forestières

Le CESER préconise de mieux intégrer la protection des sols, des habitats et de la biodiversité dans les opérations de récolte et de renouvellement des peuplements.

Il recommande notamment de soutenir les recherches et expérimentations portant sur des techniques permettant de limiter le tassement des sols et les impacts des engins : amélioration des systèmes de débardage, recours à des câbles aériens, équipements plus légers ou nouvelles technologies.

Les différentes modalités de coupe doivent être appréciées au regard de leurs objectifs et de leurs conséquences. Les coupes sanitaires ou certaines opérations de renouvellement sont nécessaires ; elles doivent néanmoins être conduites dans des conditions permettant de préserver autant que possible les fonctionnalités écologiques des peuplements.

Il convient aussi d'être vigilant sur les dates d'entretien des cloisonnements des parcelles en régénération, afin d'éviter de détruire une ressource alimentaire pour les cervidés pendant la période automnale.

En outre, le CESER recommande de soutenir la production de données faunistiques et floristiques sur les milieux forestiers.

Sur ce sujet de la préservation des sols forestiers, le CESER renvoie aux récents travaux du Comité régional biodiversité présentés et adoptés le 12 juin 2026 dont les recommandations concertées ont été adoptées à l'unanimité.

5. Faire de la multifonctionnalité le principe directeur de la gestion forestière

Au-delà de chacune de ces mesures, le CESER préconise de faire de la multifonctionnalité le principe directeur de la politique forestière régionale.

La forêt ne peut être considérée comme une simple réserve de matière première. Elle est en même temps un espace de bien-être et de santé, de production, d'activité

économique, de biodiversité, de stockage du carbone, de protection des sols et de l'eau, de loisirs, de chasse et de tourisme.

Les décisions relatives à la gestion forestière, aux prélèvements ou au développement de nouveaux usages doivent donc être appréciées au regard de l'ensemble de ces fonctions. Le CESER invite ainsi la Région à privilégier la robustesse des modèles forestiers et économiques, leur capacité d'adaptation aux crises et leur pérennité à long terme.

Une approche transversale : construire une filière robuste à partir d'une forêt résiliente

À travers ces quatre axes, le CESER considère que le prochain PRFB devra davantage articuler la politique de la forêt et celle de la filière forêt-bois.

La compétitivité de la filière dépend en effet directement de la capacité de la forêt à produire durablement une ressource de qualité. En parallèle, une filière économique solide peut contribuer au renouvellement des peuplements, au maintien des compétences et à la valorisation locale de la ressource.

Cette interdépendance conduit le CESER à proposer une évolution du regard porté sur la notion de compétitivité : il ne s'agit pas seulement de produire davantage ou plus efficacement, mais de construire des modèles conçus pour durer. La question centrale n'est donc pas uniquement de connaître la quantité de bois que la forêt peut fournir, mais également quels usages doivent être privilégiés, quelle valeur peut être créée sur le territoire, comment préserver les écosystèmes et comment garantir que les forêts du Grand Est puissent continuer à remplir leurs multiples fonctions pour les prochaines décennies.

C'est à cette condition que le développement de la filière forêt-bois pourra s'inscrire durablement dans une stratégie régionale durable, résiliente et multifonctionnelle, et participer activement à l'objectif de neutralité carbone.

RÉCAPITULATIF DES PRÉCONISATIONS

	Le CESER :
Axe stratégique I – Donner un nouvel élan à l'action interprofessionnelle	
1	Encourage le Conseil régional à pérenniser l'étroite relation qui s'est développée avec l'interprofession FIBOIS Grand Est et à maintenir les moyens nécessaires à ses missions d'animation, de structuration, de coordination, d'information et de mise en réseau des acteurs de la filière
2	Préconise d'associer les associations environnementales et les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) à l'élaboration et au suivi du prochain PRFB, au sein de la commission régionale de la forêt et du bois
3	Recommande que le Schéma Régional Biomasse soit suivi de manière permanente et pas révisé tous les 6 ans
Axe stratégique II – Renforcer la compétitivité de la filière au bénéfice du territoire régional	
4	Préconise de faire de la connaissance de la ressource forestière un préalable à toute décision importante de développement industriel et invite la Région à adopter une approche consistant à adapter les projets de développement à la ressource disponible
5	Réaffirme clairement la hiérarchie des usages du bois : bois d'œuvre, bois d'industrie, puis bois-énergie, et demande à la Région de veiller à ce que le développement du bois-énergie ne compromette pas les usages permettant de conserver plus longtemps le carbone dans les produits bois
6	Recommande de privilégier les projets (ameublement, menuiseries, parquets, bois d'ingénierie) permettant de transformer le bois sur le territoire régional, afin de conserver la plus grande part possible de la valeur ajoutée et des emplois
7	Encourage le développement d'une valorisation successive de la matière bois, permettant d'utiliser un même matériau pour plusieurs usages avant sa valorisation énergétique finale

8	Considère que le bois des forêts publiques est globalement suffisamment mobilisé et recommande d'optimiser la collecte de bois en propriété privée compte-tenu des marges de progressions importantes, par le recensement des propriétaires, le regroupement de parcelles trop petites, des aménagements forestiers et la création de dessertes forestières
9	Propose de soutenir le programme régional Petite Forêt Privée, qui vise à réduire le morcellement forestier en accompagnant, structurant et valorisant les petites parcelles forestières via du regroupement foncier ou du regroupement de gestion
10	Considère que la modernisation des entreprises de travaux forestiers et des entreprises de 1ère transformation du bois constitue un levier important pour renforcer la compétitivité et l'attractivité de la filière, et recommande au Conseil régional de poursuivre les soutiens à l'investissement lorsqu'ils permettent d'améliorer la productivité, les conditions de travail, la sécurité, la sobriété ou la capacité à transformer localement les bois du Grand Est
11	Encourage la R&D visant à améliorer les conditions de travail des entreprises de travaux forestiers, afin de réduire la pénibilité, et mieux protéger les sols forestiers
12	Préconise de soutenir les projets industriels de fabrication de « bois d'ingénierie » (CLT, bois aboutés, LC, bois d'ossature séchés), dans la mesure où la consommation intérieure sera croissante, en cohérence avec les objectifs de décarbonation et l'application de la Stratégie Nationale Bas Carbone
13	Invite la Région à rester attentive aux évolutions réglementaires susceptibles d'affecter la construction bois et, lorsque cela apparaît nécessaire, à faire valoir auprès des autorités compétentes les conséquences économiques et industrielles de nouvelles normes
14	Propose de mettre en place des accompagnements majorés aux projets qui ont recours à du bois local, comme cela existait avec le dispositif « Penser forêt, agir bois » et de promouvoir le Pacte bois et biosourcés, signé par la région Grand Est en 2022
15	Appelle à anticiper les besoins liés au développement de la chimie du bois et à évaluer leur compatibilité avec les ressources disponibles, en gardant à l'esprit que la priorité doit être donnée aux usages à longue durée de vie ou à impacts environnementaux positifs forts.

Axe stratégique III – Dynamiser la formation et la communication	
16	Recommande de mieux faire connaître la diversité des métiers et des parcours professionnels, dès le collège par des parcours de découverte des métiers, en mettant en lumière les évolutions technologiques et scientifiques de toute la filière et en renforçant le caractère « métiers du vivant »
17	Recommande de mieux faire connaître les formations régionales, du CAP au doctorat, en favorisant aussi les reconversions professionnelles vers les métiers de la forêt et du bois, de l'éducation à la nature et à l'environnement, acteurs de la médiation et en renforçant les liens entre établissements de formation et entreprises
18	Appelle à ce que la réduction des capacités d'interventions dans l'apprentissage soit compensée par les moyens propres du Conseil régional, afin de sécuriser les parcours et le renouvellement des générations, notamment en sylviculture, qui est fortement en tension.
19	Soutient le projet d'incubateur pour les entrepreneurs de travaux forestiers, qui doit être suivi dans la durée
20	Préconise de soutenir la recherche et l'innovation visant à améliorer les conditions de travail : mécanisation adaptée, équipements de protection, nouvelles technologies, exosquelettes ou encore outillage permettant de réduire les troubles musculosquelettiques
21	Préconise de renforcer les actions engagées en faveur de la féminisation des métiers des filières forêt-bois
22	Propose que la Région soutienne des actions dans les établissements scolaires visant à sensibiliser les jeunes à la complexité des milieux forestiers, et développer des espaces pédagogiques consacrés aux diverses fonctions de la forêt et aux usages du bois, où il serait aussi possible pour les différents usagers des forêts de dialoguer et mieux se comprendre
Axe stratégique IV – Gérer durablement la forêt et la ressource forestière	
23	Préconise de renforcer les moyens consacrés à la recherche, aux expérimentations et au suivi scientifique pour la protection des forêts et leur adaptation au changement climatique, sans dogme sur les essences à planter,

	et de donner la priorité aux expérimentations sur des zones déjà en forte difficulté (en état de stress hydrique avancé, orientées sud…)
24	Recommande au Conseil régional de poursuivre son soutien à la filière pépiniériste
25	Encourage le maintien et l'entretien des aires de stockage qui ont fait suite à la tempête de 1999 et à la crise sanitaire plus récente des scolytes
26	Préconise d'intégrer pleinement le risque incendie dans la gestion forestière et le prochain PRFB, en y associant les services de secours. L'entretien et le développement des dessertes forestières doit aussi permettre aux pompiers d'accéder plus facilement à des parcelles auparavant peu accessibles, ainsi qu'à des réserves d'eau, à entretenir ou à créer. Enfin, la question de l'Obligation Légale de Débroussaillement (OLD) doit être posée
27	Préconise de renforcer le suivi de l'équilibre forêt-gibier en tenant compte des réalités propres à chaque territoire et de disposer d'indicateurs partagés permettant d'objectiver ces situations, comme les indicateurs de changement écologique
28	Invite le Conseil régional à étudier les possibilités de développer une filière de viande de venaison dans le Grand Est
29	Préconise d'augmenter les taux de réalisation des plans de chasse, de mobiliser les outils règlementaires existants (arrêtés préfectoraux, battues administratives) en cas de déséquilibre persistant et d'expérimenter de nouveaux dispositifs, comme la suppression de l'agrainage dans certaines zones ou le conditionnement des baux de chasse aux objectifs de prélèvement
30	Recommande de soutenir les recherches et expérimentations portant sur des techniques permettant de limiter le tassement des sols et les impacts des engins : amélioration des systèmes de débardage, recours à des câbles aériens, équipements plus légers ou nouvelles technologies

EXPLICATION DE VOTE

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL (CFDT)

Le Code forestier définit la forêt par ses trois fonctions majeures et indissociables : économique, environnementale et sociale. Comme le dit le rapport, « une multifonctionnalité exemplaire vise à équilibrer les différentes fonctions sans en privilégier aucune ». C'est le titre de l'avis, mais ce n'est pas son contenu, encore moins ses préconisations puisque la quasi-totalité des 30 présentées concernent la fonction économique. De fait, cet avis illustre la difficulté à penser vraiment la forêt comme écosystème, tant les usages sont divers, tant les territoires en ont fait une ressource vitale, tant les investissements à 20 ou 30 ans sont risqués au regard des changements climatiques. Pour cette raison la CFDT aurait souhaité mettre en premier plan l'axe stratégique présenté à la fin de l'avis : « gérer durablement la forêt et la ressource forestière ».

Concernant la sécurité des salariés ou agents forestiers, l'avis reconnaît les difficultés du métier et leur forte exposition aux accidents graves, ce qui explique en partie les difficultés de recrutement. La préconisation 20 appelle ainsi à soutenir la recherche et l'innovation pour améliorer les conditions de travail. Or, comme le souligne le Plan régional de santé au travail, qui a produit une fiche action sur les risques professionnels dans le secteur forestier, qui aurait pu être cité dans l'avis, la prévention, la formation, la qualification des salariés sont indispensables, et même vitaux au regard du nombre d'accidents graves survenus.

Enfin la CFDT se félicitera, si tel est le cas, du retrait du paragraphe relatif à l'impact de l'excès de normes sur l'activité de la filière et notamment celles liée à la réglementation incendie dans les établissements recevant du public.

La CFDT s'oppose à ce que les normes soient considérées comme un frein à l'activité et que la région soit invitée à faire valoir auprès des autorités les conséquences économiques et industrielles de nouvelles normes de sécurité incendie dans les établissements relevant du public. On ne transige pas avec la sécurité, a fortiori dans un espace public. En conséquence elle votera contre ce projet d'avis.

Valérie ALEXANDRIS, Alexandre BERGER, Didier GABRIEL, Alex GORGE, Philippe GUETH, Roland HARLAUX, Elodie HASSLER, Dominique LEDEME, Daniel LOUVION, Corinne MARCHAL, Paul NKENG, Albert RITZENTHALER, Evelyne PEIGNIER

ANNEXES

REMERCIEMENTS

Le CESER remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de ce rapport & avis, à savoir :

- Denis DAGNEAUX, Directeur régional par intérim de l'ONF
- Daniel GREMILLET, Conseiller régional du Grand Est et Sénateur des Vosges
- Jérôme MATHIEU, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est
- Anne DUNOYER, 1ère Vice-Présidente du Centre National de la Propriété Forestière et Présidente de Fransylva Grand Est
- Sacha JUNG, Délégué général de FIBOIS Grand Est
- Marc SIAT, Directeur Général du Groupe SIAT
- Gérald ORIEL, Président-Directeur Général de la Société Forestière ORIEL et Président régional de la Fédération Nationale du Bois (FNB)
- Meriem FOURNIER, Docteur de l'Institut National Polytechnique de Lorraine et Directrice de l'Unité Mixte de Recherches Silva (Université de Lorraine, AgroParisTech, INRAE)
- Pascal HUMBERT, Commandant, référent départemental des Vosges SDIS
- Alain CELZARD, Professeur d'Université à l'ENSTIB, chercheur à l'Institut Jean Lamour
- Marie-France THEVENON, Directrice de l'ENSTIB et Flavie NAJEAN, Responsable communication de l'ENSTIB
- Antoine PAGNOUX, Architecte
- Jean-Claude WILHELM, Président de la Commission départementale sentiers et itinéraires de la Fédération Française de Randonnée
- Robert DIEUDONNE, Président d'un syndicat professionnel des entrepreneurs des territoires et entrepreneur de travaux forestiers et sylvicoles
- Véronique CARPENTIER, directrice régionale de l'OFB
- Wesley REVERDY, chargé de mission équilibre sylvo-cynégétique à l'OFB
- Thibault AUBRY, chargé de mission Forêt à Lorraine Nature Environnement
- Cédric FICHT, directeur de l'agence ONF de Schirmeck (67)
- Pascal TRIBOULOT, Vice-Président de FIBOIS Grand Est, Directeur honoraire de l'ENSTIB

RÉFÉRENCES & BIBLIOGRAPHIE

https://grandest.cnpf.fr/le-cnpf-et-la-foret-privee/la-foret-regionale/la-foret-du-grand-est

https://www.onf.fr/onf/lonf-agit/%2B/1c%3A%3Aaccueillir-le-public-en-foret.html

https://www.onf.fr/aux-cotes-des-territoires/gerer-les-forets-publiques/%2B/29::les-quatre-fonctions-foret.html

https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/les-forets-en-france-synthese-des-connaissances-en-2021

https://observatoire.foret.gouv.fr/themes/les-enjeux-associes-aux-sols-forestiers

https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/biodiversite/la-connaissance-de-la-biodiversite-ressources/article/les-ongules-sauvages-de-metropole

https://reporterre.net/30-fois-plus-d-incendies-en-20-ans-la-France-est-entree-dans-l-ere-du-feu

https://www.latribune.fr/article/climat/transitions-ecologiques/65116977199043/du-grand-incendie-de-1949-aux-megafeux-de-2026-l-histoire-des-feux-revele-le-dereglement-du-climat-francais

https://fibois-grandest.com/wp-content/uploads/2026/01/Memento-2025-DEF-1.pdf

https://fibois-grandest.com/wp-content/uploads/2025/10/ENCB-2025-diffusable.pdf

https://france3-regions.franceinfo.fr/grand-est/vosges/carte-ete-2022-l-enfer-des-incendies-preuves-du-changement-climatique-en-lorraine-2620388.html

https://reporterre.net/637-400-hectares-brules-en-Europe-la-carte-inedite-des-incendies-de-cet-ete

https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/atlas-forestier-du-grand-est-a4513.html

https://www.senat.fr/leg/exposes-des-motifs/ppl21-867-expose.html

https://observatoire.foret.gouv.fr/themes/combien-les-forets-stockent-elles-de-carbone-actuellement-

GLOSSAIRE & ACRONYMES

ADAGE : Alimentation Durable et Autonome en Grand Est

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle

CESER : Conseil Economique Social et Environnemental Régional

CIO : Centre d'Information et d'Orientation

CO_2 : dioxyde de carbone

CNPF : Centre National de la Propriété Forestière

CRFP : Comité Régional de la Forêt et du Bois

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

DRAAF : Direction Régionale de l'Agriculture, l'Alimentation et de la Forêt

ENSTIB : Ecole Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois

ERP : Etablissement recevant du public

ETF : Entreprise de travaux forestiers

FAO : Food and Agriculture Organization of the United Nations, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

GES : Gaz à effet de serre

HA : hectare

HT : hors taxe

ICE : indicateur de changement écologique

IGN : Institut national de l'information géographique et forestière

INRAE : Institut National pour la Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

LIDAR : Laser Imaging Detection and Ranging

LNE : Lorraine Nature Environnement

M3 : mètres cube

Mg/L : milligrammes par litre

OLD : Obligation Légale de Débroussaillement

ONF : Office National des Forêts

PEFC : Programme de reconnaissance des certifications forestières

PRFB : Programme Régional Forêt Bois

R&D : Recherche et Développement

RE2020 : Règlementation Environnementale 2020

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

tC : tonnes de carbone

QUELQUES ACTEURS ESSENTIELS AUTOUR DE LA FORÊT

a. L'Office National des Forêts

L'ONF joue un rôle central dans la gestion des forêts publiques. Dans le Grand Est, elle mobilise environ 2 200 agents (-40% en 30 ans) :

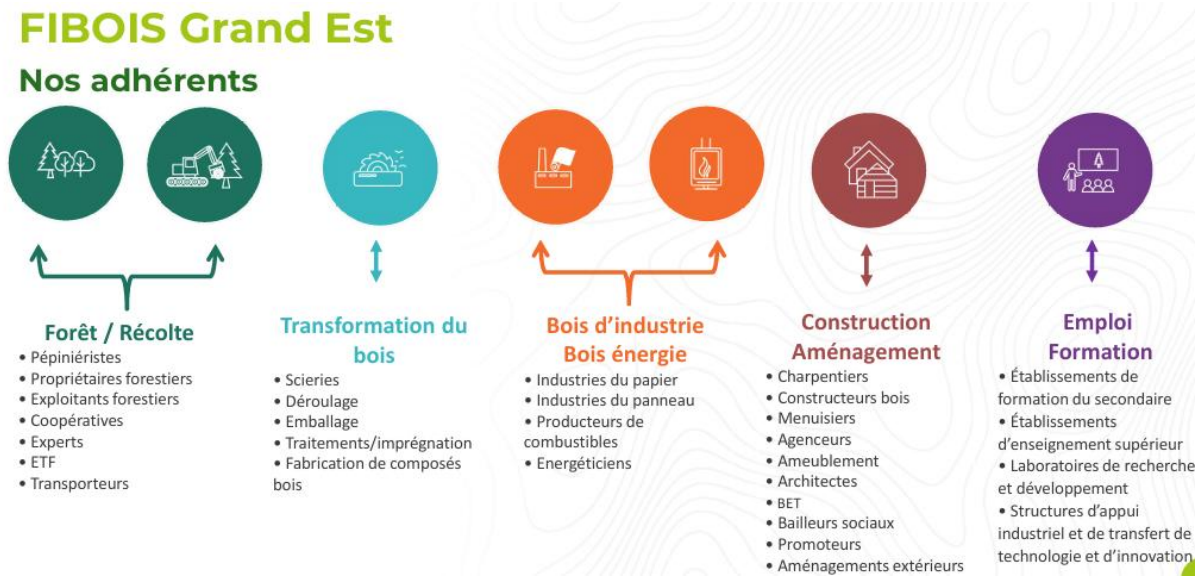
- des équipes techniques de terrain (environ 1 000 agents),
- 500 ouvriers forestiers,
- 500 personnes pour le commerce du bois, l'aménagement forestier, la gestion et la protection de l'environnement, les RH ...
- 200 apprentis.

L'établissement s'appuie sur un réseau d'agences (à l'échelle d'un ou deux départements) ainsi que sur des structures spécialisées qui travaillent sur les sujets du changement climatique, de l'adaptation, de la biodiversité, du risque incendie... Sa présence est particulièrement marquée dans les territoires ruraux, où il constitue parfois l'un des derniers services publics. Cette implantation territoriale forte permet une gestion de proximité, en lien étroit avec les collectivités locales.

L'ONF est présente dans tous les territoires, au plus près des forêts. Une particularité : c'est un établissement à caractère industriel et commercial, qui trouve un équilibre budgétaire grâce aux recettes que ses activités génèrent. Cela fait 5 ans que l'ONF Grand Est est à l'équilibre. Les recettes proviennent de la vente de bois (65%), des activités concurrentielles (20%), et le reste de la chasse, de la valorisation du patrimoine ou des concessions (infrastructures implantées en forêt, lignes à haute tension, antennes d'opérateurs téléphoniques...). Elle fait appel pour une grande partie des travaux à des entreprises locales, spécialisées dans les travaux forestiers, mais aussi des entreprises d'insertion pour le ramassage de fruits par exemple. La vitalité financière de l'Office est donc largement dépendante de la valorisation de la ressource bois.

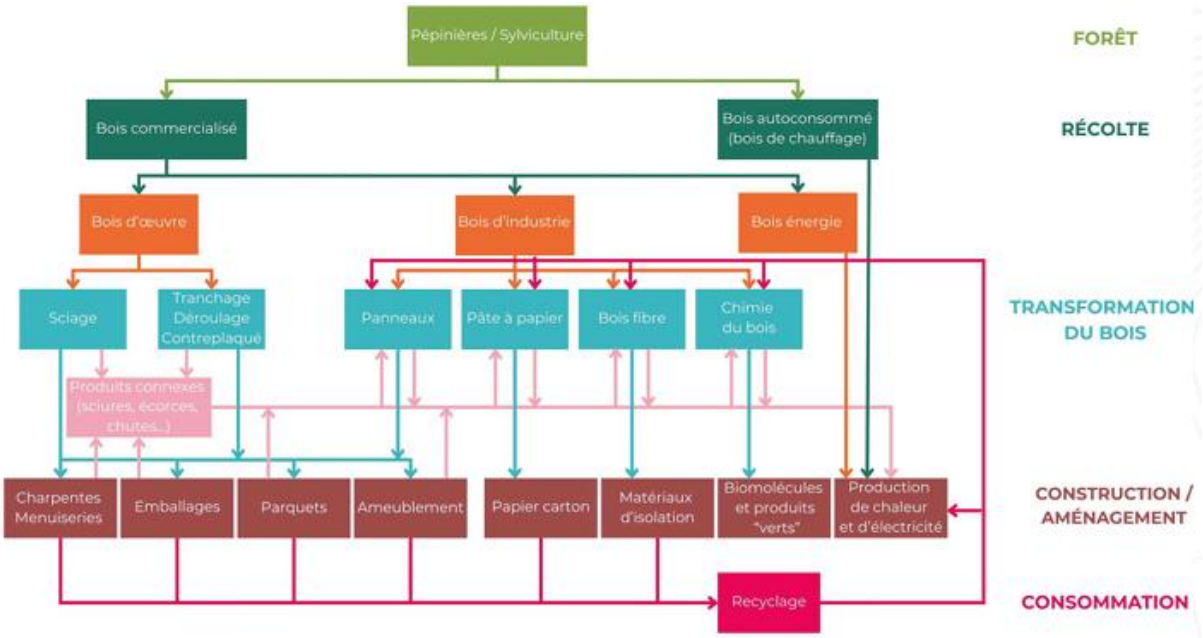
b. FIBOIS Grand Est

FIBOIS est une association interprofessionnelle visant à fédérer, représenter et structurer l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois, développer l'usage du bois et communiquer. On compte environ 7 700 adhérents, 37 administrateurs représentant l'ensemble de la filière et 20 salariés répartis sur 3 antennes.



Contrairement à d'autres interprofessions structurées autour de dispositifs réglementaires nationaux, FIBOIS repose sur une logique associative, avec une gouvernance fondée sur la recherche du consensus entre ses membres. Cette spécificité implique un travail constant d'arbitrage entre des intérêts parfois divergents.

De multiples acteurs sont représentés au sein de FIBOIS : forêt/récolte, transformation du bois, bois d'industrie et bois énergie, construction aménagement et emploi/formation. Cette diversité reflète la nature profondément interconnectée de cette filière circulaire, où chaque maillon dépend des autres (voir ci-dessous).



c. Le Centre National de la Propriété Forestière et le Centre Régional de la Propriété Forestière

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), est l'établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées : quelques 3,5 millions de propriétaires forestiers pour 12,6 millions d'hectares soit environ 23% du territoire français. [63] Le Centre Régional de la Propriété Forestière Grand Est (CRPF), rattaché à ce dernier, est son pendant régional.

Placé sous la tutelle des ministères chargés de l'Environnement et de l'Agriculture, ses principales missions sont les suivantes :

- orienter la gestion des forêts privées : il agrée les documents de gestion durable, qui prévoient la gestion d'une propriété sur 10 à 20 ans. Tout propriétaire de plus de 20 ha doit avoir un plan simple de gestion agréé ;
- conseiller et former : il réalise des études et des expérimentations sur la forêt, puis vulgarise les méthodes de sylviculture auprès des propriétaires en les formant et les informant ;
- regrouper la propriété privée : la forêt privée étant très morcelée, le CNPF et les CRPF regroupe les propriétaires pour réaliser des projets de desserte, mobiliser les bois, regrouper les chantiers d'exploitation, mutualiser les coûts de travaux forestiers...

d. L'Office Français de la Biodiversité

L'Office Français de la Biodiversité est un jeune établissement, créé en 2020, placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Agriculture. L'OFB résulte de la fusion de plusieurs structures historiques, notamment l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques). Il constitue aujourd'hui un établissement d'environ 3 000 agents au niveau national, avec une majorité (environ 2 000) implantée dans les territoires.

Ses missions sont structurées autour de trois grands axes :

- La connaissance de la biodiversité et des milieux naturels : suivi des espèces et des écosystèmes via des réseaux de surveillance, production et diffusion de données scientifiques, et mise à disposition de ressources publiques.
- L'appui aux politiques publiques et aux acteurs : expertise technique auprès de l'État et des collectivités, accompagnement des politiques environnementales.

[63] https://www.cnpf.fr/le-cnpf-et-la-foret-privee/organisation-du-cnpf/le-centre-national-de-la-propriete-forestiere

- La police de l'environnement : contrôle du respect de la réglementation relative à l'eau, aux espèces protégées, aux milieux naturels et aux usages (chasse, circulation en espaces naturels, activités forestières, etc.).

L'établissement assure également la gestion de plusieurs espaces naturels protégés, notamment des réserves nationales de chasse et de faune sauvage dans le Grand Est. L'OFB cogère avec l'ONF le Lac du Der, Madine, les bords du fleuve du Rhin et la forêt de La Petite-Pierre et a un partenariat avec le Parc national des forêts pour la mutualisation de moyens (Haute-Marne).

On recense dans le Grand Est 3 territoires d'étude et de recherche d'envergure nationale (Chateauvillain, Petite-Pierre, Trois fontaines).

L'OFB est financé aux deux tiers par les agences de l'eau, avec un budget de 585 millions au niveau national. On comptabilise environ 170 agents dans le Grand Est (40 agents région et en moyenne 13 par département). Les activités se répartissent ainsi : 50% de police de l'environnement, 20% de formation interne et technique, 15% à la production de connaissances et 5% à l'accompagnement à la mobilisation citoyenne au sein des services départementaux. Certains agents interviennent sur des domaines techniques nécessitant un certain niveau de spécialisation (zones humides, continuités écologiques, techniques d'intervention en milieu naturel ...).

L'OFB exerce une police de l'environnement structurée et coordonnée avec les autres services de l'État (DREAL, DDT, ONF, ...). Les interventions sont encadrées par des plans de contrôle départementaux, définis chaque année sous l'autorité du préfet.

Les priorités d'action sont :

- la sécurité à la chasse ;
- la protection des espaces naturels ;
- la lutte contre les atteintes aux espèces protégées ;
- les contrôles liés aux usages (circulation motorisée, activités en forêt, prélèvements, etc.).

Châlons-en-Champagne
5 rue de Jéricho
51037
03 26 70 31 79

Metz
Place Gabriel Hocquard
57036
03 87 33 60 26

Strasbourg
1 Place Adrien Zeller
67000
03 88 15 68 00

www.ceser-grandest.fr

company/ceser-grand-est

@cesergrandest